



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DÉPARTEMENT DES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE FRANÇAIS

SYLLABUS DE L'ECUE
« LEXICOLOGIE FRANÇAISE »
CLASSE : BAC. II

Par

Pr Willy NGENDAKUMANA

Biographie. Monsieur Willy NGENDAKUMANA, né à Ntaho le 1^{er} avril 1971, est un professeur des linguistiques à l'Ecole Normale Supérieure du Burundi, avec un diplôme de Doctorat en Langues et Lettres, obtenu à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve en 2011. Le présent cours fait partie des branches de la linguistique structurale et de la sémantique. Il coiffe les différentes dimensions du sens et de la forme des mots. Le titulaire du cours publie ses articles dans des revues internationales comme Akofena, Djiboul et Altralang. Son domaine de recherche couvre également la linguistique de l'énonciation, plus précisément dans les rapports sociaux de sexes sous-tendus par les ressources du langage.

Bujumbura, le 18 juillet 2025

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

AVANT-PROPOS

Ce cours de lexicologie française fait suite à certains éléments de la linguistique générale, de la morphologie et de la sémantique. Il insiste sur **les mots** du français : leur origine, évolution, formation, emploi, construction vieillie, etc. En fait, **le lexique** du français est comme un organisme vivant. La créativité de la langue fait qu'il y ait toujours des mots nouveaux qui naissent en fonction des besoins langagiers des locuteurs. Pour satisfaire ces besoins, il y a plusieurs possibilités : soit le mot peut être créé en utilisant les procédés existants, soit on le forge, soit encore on l'emprunte d'une autre langue.

Ce syllabus est alors une référence pour la structuration et le fonctionnement du lexique français. En effet, le lexique est un ensemble structuré d'éléments contraints par des règles strictes et très variables d'une langue à l'autre. Le cours donne des informations utiles et détaillées sur la vie des mots du français. Mais le lexique du français, comme tout système qui fonctionne, est un tout. Les mots ne n'existent pas de manière isolée. Aussi, ce syllabus met en lumière **les relations entre les formes et les sens des mots**. Le cours fait également découvrir aux étudiants la manière dont les mots sont définis dans les dictionnaires, et donne des clefs pour permettre aux apprentis-spécialistes de définir par eux-mêmes les référents du monde qui les entoure sans nécessairement recourir au dictionnaire.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Descriptif de l'ECUE

A. Identification et description de l'ECUE

Nom de l'ECUE	LEXICOLOGIE FRANÇAISE
Code de l'ECUE	BF2413
Nombre de crédits	3
Volume horaire total	45
Prérequis de l'ECUE	Ce cours de lexicologie française présuppose la maîtrise de notions relatives au triangle sémiotique – signifiant, signifié, référent - apprises en première année dans le cours de linguistique générale.
Raison de proposition de l'ECUE dans le programme	Acquérir la structure, la nature, la construction des formes et des sens des mots qui constituent le lexique du français, et découvrir les relations qui existent entre ces mots.
Public cible de l'ECUE	Etudiants de baccalauréat en français (2 ^e année)
Lien de l'ECUE avec d'autres ECUEs de l'offre	Le cours est en étroite relation avec la sémantique, la morphologie, mais aussi avec la syntaxe car les mots acquièrent des sens en contextes (emplois).

B. Objectifs de l'ECUE

1. Objectif général de l'ECUE

L'objectif fondamental de cet Élément de l'Unité d'Enseignement « Linguistique II » est de décrire les entités lexicales du français et les rapports qui existent entre elles.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

2. Objectifs spécifiques

À la fin du parcours, les étudiants devront être capables de :

- intégrer ce principe que le lexique du français est organisé inséparablement sur deux plans : le sens et la forme.
- analyser la structure des mots et les relations de sens et de forme qui existent entre eux.
- établir précisément les rapports entre la lexicologie et les domaines voisins : la sémantique, la morphologie, la syntaxe et la lexicométrie (statistique lexicale).
- construire une définition d'un référent en utilisant les techniques propres à la lexicologie notamment avec le modèle aristotéricien, l'analyse sémique, et la typicité.
- identifier les procédés - anciens et récents - utilisés dans la formation des mots et les utiliser.

C. Brève introduction de l'ECUE

Le lexique du français comprend le lexique général, commun à tous les locuteurs du français, et les lexiques de spécialité, propres à divers domaines : chimie, biologie, mathématiques, droit, etc. Dans ce cours, on s'en tiendra au lexique général dans sa forme écrite. Dans le premier chapitre, nous décrirons les caractéristiques essentielles du **mot** dans la langue française, les grands sous-ensembles et les marges – les exceptions - du lexique. Dans le deuxième chapitre, nous approfondirons la notion de **signe linguistique** envisagé en termes de rapport entre le mot et le référent. Le sens d'un mot n'est pas seulement sémantique ; il est aussi référentiel, il a une référence, c'est-à-dire qu'il renvoie à une réalité du monde. Dans ce même chapitre, nous verrons que, si chaque mot a un sens stable, c'est-à-dire un sens dénoté, il a aussi des sens contextuels qui dépendent de ses emplois. C'est le sens connoté. Au troisième chapitre, il va s'agir des analyses du sens lexical. Les mots se définissent en effet par les relations qu'ils entretiennent entre eux. Ces relations s'établissent, soit par inclusion, - définition par inclusion-, soit par le partage des traits sémantique – **analyse sémique ou componentielle** – soit par **typicité** – prototypes et

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

stéréotypes. Dans les deux derniers chapitres, nous analyserons les procédés de la formation des mots dont les principaux sont **la dérivation et la composition**. Dans la dérivation, on verra que les mots naissent en ajoutant des préfixes et des suffixes. C'est la dérivation affixale. S'il y a absence d'affixes (préfixes et suffixes), mais que le mot donne un autre mot en variant la catégorie grammaticale seulement, on parlera, dans ce cas, d'une dérivation non affixale. La composition quant à elle est un procédé de formation des mots qui consiste à combiner des mots ayant chacun un sens autonome. Elle s'observe par des marques graphiques – soudure et trait d'union – et morphosyntaxiques, mais également par l'absence de marque. Dans la dérivation comme dans la composition, nous terminerons par des exemples concrets en montrant les principales dérivations et différentes classes de composés. Dans cette même partie, nous aborderons d'autres procédés nouveaux dont la troncation. Ce procédé consiste à couper une partie d'un mot à gauche –**blème** pour **problème** - ou à droite, **convoc-** pour convocation - ou encore à couper les parties de deux mots pour en faire un – **informatique** pour **information automatique**. Des exercices d'application en présentielle et en autonomie clôtureront chaque chapitre. Ce syllabus sera remis aux étudiants à la fin de tout le parcours.

D. Démarche méthodologique

Nous avançons en mode spiral. Chaque notion jugée importante est répétée avant d'aborder la notion suivante. C'est la pédagogie de l'intégration croisée avec la pédagogie différenciée dans l'approche communicative. L'approche que nous privilégions ici est une approche centrée sur l'apprenant. Cela signifie que notre méthodologie sera basée essentiellement sur des illustrations tirées de l'environnement des étudiants. C'est ce qu'on appelle en lexicologie, « vocabulaire actif ». Mais comme nous sommes au niveau universitaire, le « vocabulaire passif » – que les étudiants n'utilisent pas dans leur vie quotidienne – ne sera pas négligé. Certains exemples propres à la culture française ou d'ailleurs sont essentielles pour l'ouverture de l'esprit de l'étudiant. C'est pourquoi des expressions, des mots figés, des termes, des syntagmes renvoyant à la langue française telles que compris sur le sol français apparaîtront tout au long de ce cours.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Séquences d'activités

- À chaque point important, une séance de deux heures, en présentiel, est prévue pour la synthèse et les questions éventuelles.
- À la fin de chaque chapitre, les notes sont remises aux étudiants et un travail en groupes est organisé (recherches dans la bibliothèque et exposés en classe). Des lectures en autonomie sont recommandées et quelques références repères sont indiquées aux étudiants.
- Une évaluation à mi-parcours à la fin de chaque chapitre, sous forme théorique et pratique (exercices d'application), pourra également être envisagée.

Supports pédagogiques : Ordinateur, rétroprojecteur, espace de projection + Livres de la bibliothèque pour les travaux pratiques et les travaux dirigés.

E. Modalités d'évaluation des apprentissages

Evaluation formative suivant la Pédagogie de l'Intégration. Elle sera cotée sur huit points, soit 40%. Les travaux en groupes seront organisés en fonction de l'effectif des étudiants. Dans l'idéal, aucun groupe ne devrait pas dépasser cinq membres. Les travaux devront être présentés sous forme d'exposés et les copies seront remises.

Evaluation sommative à la fin de l'année (première et deuxième session). Elle sera cotée sur douze points en première session, soit 60%. L'examen de rattrapage (2^{ème} session) est une session unique qui sera évaluée sur une note de vingt, soit 100% de théorie et d'exercices tirés dans la matière vue en classe.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES FIGURES.....	x
Introduction Générale.....	1
Chapitre 1 : Mot et Lexique	5
1.1. Le mot.....	5
A. La catégorie grammaticale	6
B. La forme	7
C. Le sens.....	8
1. 2. Le lexique	9
A. Les sous-ensembles	10
B. Les marges.....	11
Chapitre 2 : Le Signe Linguistique	15
2.1. Le signe linguistique et le référent.....	16
2.2. Sens et référence	17
A. Référence.....	18
B. Le sens référentiel	18
C. Extension vs intension	19
2.3. Dénotation vs connotation (s)	20
2.4. Inclusion extensionnelle et intensionnelle	21
2.5. Relation d'implication	23

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Chapitre 3 : Les Analyses du Sens Lexical.....	25
3.1. La définition par inclusion.....	26
A. Le modèle aristotélicien	26
B. Types de définitions et variété des contenus	29
3.2. Les limites du modèle	32
3.3. L'analyse sémique ou componentielle.....	34
A. Le modèle phonologique dans l'analyse du sens	35
B. Les sèmes	39
C. Difficultés théoriques et méthodologiques.....	42
D. Analyse sémique et définition par inclusion	44
3.4. Prototypes et stéréotype.....	45
A. La critique du modèle des conditions nécessaires et suffisantes.....	46
B. Le prototype	47
C. Le stéréotype	50
Chapitre 4. La Formation Des Mots : La Dérivation.....	55
4.1. Les mots héréditaires et les emprunts	56
4.2. Mots construits.....	57
A. Distinction entre la dérivation et la composition	57
B. Dérivation propre, impropre, régressive.....	59
C. Parasynthèse	61
4.3. La démotivation	61
4.4. La dérivation non affixale.....	62
4.4.1. L'exemple des adjectifs de couleur dérivés de nom	62

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

4.4.2. Le cas des noms déverbaux.....	63
4.4.3. Morphologie et syntaxe.....	64
4.5. Principales dérivations.....	64
A. Noms	65
B. Verbes.....	70
C. Adjectifs	73
Chapitre 5. La Formation Des Mots : La Composition	78
5.1. Le mot composé.....	79
A. Marques graphiques	79
B. Marques morphosyntaxiques.....	81
C. Absence de marque : syntagmes figés.....	82
5.2. Classes de composés.....	87
A. Noms	87
B. Adjectifs	89
C. Verbes.....	89
D. Adverbes	90
E. Prépositions	90
F. Conjonctions	91
G. Déterminants	91
H. Pronoms.....	92
I. Phrases	92
5.3. La composition savante	93
A. V+N ou N+V.....	93

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

B. Adj + N	94
C. N+N	95
D. Adv + V, Adv ou Prép + N	95
Conclusion Générale	98
Glossaire des Notions	102
Références Bibliographiques	105

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Similarité entre sème et phonème	36
Tableau 2 : Analyse sémique des noms de sièges	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : inclusion extensionnelle.....	22
Figure 2 : inclusion intensionnelle	22
Figure 3 : Les types de sèmes.....	40
Figure 4 : Formation des mots.....	97

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Introduction Générale

Chaque communauté sociolinguistique, notamment la francophonie dans son ensemble, ne cesse de faire bouger le langage, et plus particulièrement son **lexique**.

Il s'agit pour elle, d'une part de nommer de nouvelles réalités linguistiques pour rendre compte d'expériences nouvelles, d'autre part de subvenir à ses besoins de communication. Ainsi sont constamment créés des mots à côté du répertoire existant.

Dès lors, ce **cours de lexicologie française** montre que le fonctionnement de la langue française tient essentiellement à son histoire et à son état actuel. Dans un cas, les développements prouvent que les mots du lexique doivent être datés et avoir des origines étymologiques. Dans l'autre cas, le sujet parlant est devant un état de langue. La description des structures morphologiques du lexique se fait sans recourir aux données diachroniques (datation, étymologie). Les mots attestés sont segmentés en unités minimales de sens (éléments) qui sont à la base du lexique. On traite ensuite des processus de construction des mots dans le système actuel de la langue.

On peut retenir dans ce cours que deux grands types de situations qui président à l'étude des mots existants et à la création de mots nouveaux. En premier lieu, il faut mentionner que les gens communiquent entre eux dans leur cadre socio-professionnel, ou de spécialité. C'est **la situation de spécialisation**. Deuxièmement, il y a **la situation de quotidienneté**. Elle se définit par le fait que les sujets communiquent en dehors du cadre technique de leurs échanges socio-professionnels.

Objet de la lexicologie

La lexicologie a pour tâche d'inventorier les unités qui constituent le lexique, et de décrire les relations entre ces unités. Le lexique en effet n'est pas une simple

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

liste, qu'on ne pourrait ordonner que par l'ordre alphabétique ; il s'organise sur les deux plans du sens et de la forme :

- la *sémantique lexicale* étudie l'organisation sémantique du lexique : elle analyse le sens des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent entre eux ;
- la *morphologie lexicale* étudie l'organisation formelle du lexique : elle analyse la structure des mots et les relations de forme et de sens qui existent entre eux.

Relations avec les autres domaines

Le lexique est lié à la *syntaxe*, puisque les mots sont employés dans des phrases. Le sens des énoncés n'est pas seulement fait du sens des mots qui les composent : il dépend aussi de la syntaxe de la phrase et de la situation d'énonciation. La *sémantique lexicale* est donc une partie de la *sémantique*, étude du sens.

La forme des mots variables est en partie liée à leur emploi dans la phrase : cette variation, appelée *flexion* (conjugaison, déclinaison, variation en nombre et en genre) est l'objet de la *morphologie flexionnelle*. La *morphologie lexicale* est donc une partie de la *morphologie*. L'opposition entre *morphologie flexionnelle* et *morphologie lexicale* correspond à l'opposition entre *grammaire* et *lexique*. La première est aussi appelée *morphosyntaxe*.

Domaines voisins

Le lexique est partiellement représenté et décrit dans les dictionnaires : la fabrication et l'étude des dictionnaires est la *lexicographie*. La lexicologie et lexicographie se sont constamment inspirées mutuellement, mais l'objet « langue » et l'objet « dictionnaire » sont de nature différente.

On distingue le **lexique général**, ou commun, et les **lexiques de spécialité** (disciplines scientifiques, techniques, métiers, secteurs d'activité, etc.). Le lexique

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

général est constitué par le vocabulaire du quotidien que l'on entend dans la rue, dans les bars, au cours des réunions amicales, etc. D'une manière générale, il se compose d'une part d'un vocabulaire fonctionnel qui sert à décrire les faits d'expérience commune, et d'autre part d'un vocabulaire qui, suivant la mode et l'actualité, est mis sur le marché du langage par le « bouche à oreille », la rumeur publique et, particulièrement, par les médias. C'est le cas de **désinformation, incontournable, nombrilisme, soixante-huitard, pub, positionner, postmodernisme, sureffectif, avant-gardisme, zapper, etc.**

Les lexiques de spécialité engendrent un vocabulaire spécialisé, compris de manière précise par les seuls spécialistes (ou apprentis-spécialistes), et qui se développent plus ou moins, selon les époques (c'est-à-dire selon le progrès scientifique et technique), dans différents domaines de spécialité (agro-alimentaire, informatique, biologie, espace, etc.).

Ces deux types de lexique peuvent se combiner avec des effets d'expressivité susceptibles d'indiquer une caractéristique sociale ou psychologique du sujet parlant, laquelle dépendra du contexte et de la situation de l'acte de langage.

Les mots enfin sont attestés dans les textes, et l'étude des textes a pu privilégier ce niveau d'analyse : la lexicologie a par-là partie liée avec **la stylistique** et **l'analyse de discours**. L'un des outils de ces disciplines est **la lexicométrie**, ou *statistique lexicale*, qui mesure la fréquence des mots dans un texte ou un ensemble de textes (corpus).

Dans ce cours, on s'en tiendra au lexique général dans sa forme écrite ; on s'efforcera de dégager les fonctionnements sémantiques et morphologiques fondamentaux, en les illustrant par de nombreux exemples sans retracer l'histoire des idées sur le lexique. On indiquera autant que possible l'origine des notions issues des traditions philosophique, rhétorique et grammaticale, ou des

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

développements plus récents de la linguistique : on n'entrera pas dans le détail des représentations que donnent du lexique les dictionnaires.

Le point de vue est synchronique ; cependant, les faits diachroniques peuvent être évoqués quand ils apportent un argument à l'analyse ou qu'ils permettent de mieux comprendre la terminologie héritée de la tradition historique.

Chaque chapitre sera suivi d'exercices d'application. Ces études de cas permettent de vérifier les notions acquises et de les affiner, à l'occasion des problèmes particuliers rencontrés dans l'analyse du vocabulaire du français.

A la fin de ce cours, on trouvera des exercices de synthèse qui mettent en jeu l'ensemble des notions de sémantique et de morphologie. Il s'agit d'étudier des mots dans un texte, comme le demandent les épreuves de français moderne de recrutement.

Chapitre 1 : Mot et Lexique

Objectifs du chapitre

À la fin de ce chapitre, les étudiants devront être capables de :

- Caractériser correctement et concrètement les mots du français.
- Identifier les classes auxquelles appartiennent les mots du lexique.
- Faire et réussir les exercices se trouvant à la fin du chapitre.

Introduction

Le mot est l'unité de deuxième articulation comme on a pu le voir dans le cours de linguistique générale en première année. Il constitue une **entrée** (adresse) dans le dictionnaire, sauf pour quelques cas de mots en marges qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires. Le lexique quant à lui est un stock, un ensemble organisé selon des règles définies par les lexicologues et les lexicographes.

1.1. Le mot

L'unité du lexique est le mot. **D'un point de vue linguistique** (Henri Bénac 2006 : 332-336), un mot est signe composé d'un « signifiant » (l'aspect matériel d'un mot : lettres dites graphèmes et sons dits phonèmes) et d'un « signifié » (l'objet auquel renvoie le mot et qui lui donne son sens). **D'un point de vue grammatical**, c'est un monème, ou morphème, dont on étudie les variations grâce à la morphologie : le lexème est la partie constante du mot, le grammatème permet d'identifier la déclinaison (s'il y a lieu), la conjugaison, les marques de genre et de nombre (ex. « chantons » = « chant- », lexème, + « ons », grammatème). On peut aussi considérer le mot selon sa nature ou sa classe (ex.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

nom, verbe, adjectif, ...). **D'un point de vue lexical**, le mot est envisagé pour son signifié : étymologie, registre de langue, formation (préfixe, radical, suffixe), mots composés, néologismes, mots valises, champ lexical, champ sémantique, (sens propre, figuré, étendu,...), dénotation, connotation, ...

L'identité d'un mot est constituée de trois éléments : une forme, un sens et une catégorie grammaticale. Selon A. Meillet (1921 : 30), « un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons donnés susceptibles d'un emploi grammatical donné. »

À ces trois aspects correspondent trois types de difficultés pour établir la liste des unités lexicales de la langue.

A. La catégorie grammaticale

1. *Mot et phrase*

Une unité se définit par sa relation d'intégration à l'unité de rang supérieur : « le mot est l'intégrant de phrase. » (E. Benveniste 1966 : 124). L'intégration du mot à la phrase passe par sa classification syntaxique. En français, la tradition grammaticale reconnaît huit classes de mots, ou **parties du discours** : nom, verbe, adjectif, déterminant, pronom, adverbe, préposition, conjonction.

Les mots comme *ouf !*, *chut !* sont recueillis dans une neuvième classe, celle des **interjections** ; mais il ne s'agit pas d'une classe de mots semblables aux autres : ce sont des mots qui sont des phrases **ou mots-phrases et non des constituants de la phrase**.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Certaines formes correspondent à plusieurs catégories, comme *boucher* (nom) et *boucher* (verbe), ou *alerte* (nom) et *alerte* (adjectif). Ce sont donc deux mots différents, qui sont *homonymes*.

2. *Mot et emploi*

Dans d'autres cas, par exemple *rapide* (adjectif) et *rapide* (nom), on dira plutôt qu'il s'agit de deux emplois d'un même mot : un *rapide* est un train ou un fleuve *rapide* ; le nom est une substantivation de l'adjectif. Cependant, une relation moins claire (par exemple entre *commode* Adj et *commode* N) pourra conduire à distinguer non deux emplois mais bien deux unités lexicales dissociées (*homonymes*). Dans tous les cas, il apparaît que le niveau de l'interprétation est la phrase (contexte d'emploi).

B. La forme

1. *Mot fléchi*

Les mots **variables** ont plusieurs formes : ils ont une flexion (conjugaison, déclinaison, variation en genre et en nombre). On utilise conventionnellement l'une des formes du mot pour le nommer en tant qu'unité lexicale : **le masculin singulier** des mots variables en genre et en nombre, **le singulier** des mots variables en nombre, **l'infinitif** des verbes.

Cette forme est celle qui sert d'*adresse* (ou *entrée*) dans les dictionnaires, ou de *lemme* dans le domaine du traitement informatique. La *lemmatisation* consiste à indexer les différentes formes fléchies sous cette forme unique : par exemple *blanc*, *blanche*, *blancs*, *blanches* sont regroupés sous *blanc*.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Les différentes formes du mot variable sont aussi des mots : on peut parler du mot *blanc*, tel qu'il apparaît dans les dictionnaires, et du mot *blancs* dans la phrase : *les murs sont blancs*.

Si une des formes ou si chaque forme a un sens particulier, elle acquiert le statut d'unité lexicale différente : cela arrive surtout avec la variation en genre : par exemple, *cuisinière* « appareil » n'est pas la forme féminine de *cuisinier*, *loup* « demi-masque noir » n'est pas la forme masculine de *louve* ; *couturier* et *couturière* désignent des métiers différents.

2. Mot graphique

Dans « *de guingois* », « *au fur et à mesure* », **guingois** et **fur** sont des mots graphiques : ils sont délimités à l'écrit par les blancs. Ce ne sont pas des unités lexicales : les intégrants de phrase sont les expressions composées dont ils font partie (*de guingois*, *au fur et à mesure*) qui sont des adverbes composés, ou locutions adverbiales. *Pomme, de* et *terre* sont trois unités lexicales du français : *pomme de terre* en constitue une quatrième, composée de précédentes. L'orthographe ne délimite pas toujours les mots : l'identification et la délimitation de ceux qui sont composés de plusieurs mots graphiques doit se faire d'après des critères linguistiques.

C. Le sens

1. Mots homonymes et mot polysémique

À certaines formes correspondent plusieurs sens. Ainsi, *bise* signifie « vent du nord » ou « baiser » ; *perle* signifie « petite boule de nacre », « personne remarquable », « erreur ridicule dans un texte » ; un *dé* peut être un dé pour jouer ou un dé à coudre. On devrait alors, pour s'en tenir à la définition donnée,

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

considérer qu'il y a autant de mots différents que de sens différents (*homonymie*) ; dans le deuxième cas pourtant (*perle*), la notion d'un lien métaphorique entre les différents sens pourra suggérer que c'est un mot unique qui a plusieurs acceptions (*polysémie*). Il est souvent difficile de trancher avec la seule intuition sémantique.

2. Mots pleins et mots vides

Certains mots dits « vides » n'ont pas de sens en eux-mêmes : il s'agit surtout des *mots grammaticaux* (prépositions, conjonctions, déterminants, pronoms), opposés aux *mots lexicaux* ou *mots pleins* (noms, adjectifs, verbes, adverbes ; on parle aussi de *catégories majeures*). Ceux-ci ont un sens plus autonome et une référence : ils renvoient à un objet ou une notion définissable.

Cependant, les mots grammaticaux sont plus ou moins vides : par exemple, certaines prépositions ont un sens spatial particulier (*sur*, *devant*). D'autre part, le statut grammatical implique moins l'absence de sens qu'un mode de signification : le mot grammatical a un sens très abstrait, il concourt à l'interprétation de la phrase en mettant en relation les mots lexicaux. On opposera alors *sens grammatical* et *sens lexical*.

I. 2. Le lexique

L'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble se sépare en sous-ensembles selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos, et ses contours ne sont pas fixés de manière absolue.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

A. Les sous-ensembles

1. *Lexique général et lexique de spécialité*

Le lexique général est commun à tous les locuteurs ; les lexiques de spécialité sont liés à un domaine : science (chimie, astronomie), science et technique (informatique), métier (menuiserie), activité (jardinage). L'étude des lexiques de spécialité est la **terminologie**.

2. *Marques d'usage*

L'usage du lexique varie selon trois facteurs principaux, qui sont le temps, l'espace et le registre.

La variation diachronique est la *variation dans le temps*. Si un fonds stable demeure depuis les débuts du français, le lexique du français contemporain n'est pas identique à celui des périodes précédentes : certains mots anciens ne sont plus utilisés ni compris (*ex. malandrin* : une personne malveillante ou voleur, un individu sans scrupules, un bandit, un brigand.) ; des mots nouveaux, ou néologismes, apparaissent (*ex. zapper*. Télévision = changer rapidement de chaîne avec une télécommande. Culture populaire : passer rapidement d'une activité à l'autre sans s'attarder. Argot : ignorer ou négliger quelque chose).

La variation diatopique est la *variation dans l'espace*. Les régions de France et les pays de la francophonie présentent des mots qui leur sont propres : ainsi *magasiner* est un québécoisme qui signifie « aller faire des achats dans les magasins ».

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

La **variation diastratique** est liée aux registres : familier, littéraire, argotique, etc. La détermination des registres est difficile, et se fonde sur des critères hétérogènes, comme le montrent les marques lexicographiques courantes : situation de communication (*familier*), type de texte (*littéraire*), groupes sociaux (*populaire*), attitude de l'énonciateur (*péjoratif*), jugement moral ou esthétique (*vulgaire*), etc.

Les mots attachés à l'usage d'un temps, d'un lieu ou d'un registre sont dits **marqués**, par opposition à un fonds commun **non marqué**.

3. *Fréquence*

Un petit nombre de mots très fréquents constituent un noyau autour duquel se superposent des couches de fréquence moindre, jusqu'aux mots très rares et *aux hapax*, qui sont les mots attestés une seule fois.

La fréquence est une donnée objective quand elle est tirée de l'observation des occurrences du mot dans un corpus, ou ensemble de textes ; mais elle est dépendante de ce corpus. Les moyens informatiques permettent aujourd'hui de réunir des corpus suffisamment importants pour fournir une bonne image de la fréquence des mots. Pour le français, on dispose grâce à l'INaLF (Institut de la Langue Française (CNRS) de la base FRANTEXT, qui rassemble un très grand nombre de textes à dominante littéraire.

B. Les marges

Le lexique comporte à ses marges un ensemble flou de mots plus ou moins intégrables dont le statut est problématique. On peut citer les noms propres, les mots « virtuels » et les mots étrangers.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

1. Noms propres

En principe, ils ne sont pas des mots de la langue, parce qu'ils n'ont pas de sens, mais seulement un référent, qui est particulier : *Paris, la Loire, Zola*.

Ce point a été débattu par la philosophie : pour certains, il y a un sens des noms propres, constitué des caractéristiques de leur référent. De plus, il existe des classes sémantiques de noms propres : noms de pays, prénoms, noms d'animaux domestiques, etc.

Les noms propres de personne deviennent des noms communs lorsque :

- des noms de personnages emblématiques désignent une classe d'individus : *tartuffe, don Juan*.

La rhétorique a répertorié ce fait dans les « figures de mots », sous le terme **antonomase** ; certains auteurs parlent aujourd'hui de *nom propre métaphorique*, par opposition aux *noms propres métonymiques* tels qu'un Picasso = « un tableau de Picasso ».

Lehmann et Martin-Marthet (2005 : 6)

Ces noms entrent aussi dans des comparaisons figées à valeur intensive, où ils gardent la majuscule et la référence particulière : *fier comme Artaban, riche comme Crésus, vieux comme Hérode*.

- des produits fabriqués sont nommés par le nom de leur inventeur : (*poubelle, guillotine*).

Les noms de marque s'intègrent au lexique de deux manières différentes :

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- ils servent à désigner un type de produit : *frigidaire*, *goretex*, *sopalin* ; cet emploi est critiqué par les puristes ;

- ils fonctionnent comme noms de sous-classe d'objets (*hyponymes* : *rouler en Renault* (sorte de voiture), *mettre son Levi's* (sorte de *pantalon*). Dans ce cas, ils gardent leur majuscule, et les dictionnaires de langue ne les répertorient pas.

Des noms propres entrent dans le lexique par leurs dérivés, qu'il s'agisse de noms de lieux (*français*, *parisien*, *savoyard*) ou de noms d'auteurs (*cornélien*, *rabelaisien*, *marxisme*) et de personnages (*gargantuesque*, *ubuesque*).

D'autre part, les noms de villes et de pays étrangers qui ont une forme française doivent être répertoriés dans le lexique du français : *Londres*, *l'Allemagne*.

2. Mots possibles

Un mot que j'improvise, comme *in-décor-able*, existe déjà en puissance dans la langue ; on retrouve tous ses éléments dans les syntagmes tels que *décor-er*, *décor-ation*, *pardon-nable*, *mani-able*, *in-connu*, *in-sensé*, etc. et « sa réalisation dans la parole est un fait insignifiant en comparaison de la possibilité de le former » (F. de Saussure 1916 : 227).

Le lexique attesté s'augmente ainsi de la masse des mots « en puissance » dans le système de la langue. Cependant, on ne peut pas dire quels sont les mots « possibles » (ou « théoriques ») sans avoir élucidé tous les mécanismes de la formation des mots ; or, ces mécanismes ne sont pas totalement décrits. D'autre part, l'usage n'est pas indifférent, savoir que *irrécupérable* est lexicalisé, mais non *indécorable*, fait partie de la **compétence lexicale**.

3. Mots étrangers

Toute langue emprunte à d'autres une partie de son lexique. Les mots étrangers sont « hors système » : ils ont leurs particularités phonétiques et morphologiques. Les emprunts sont assimilés quand ils sont conformes aux structures du français

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

(*sentimental*, par exemple, est un anglicisme), ou quand ils se coulent dans ses moules phonétiques, orthographiques et morphologiques : *beefsteak* devient *bifteck*, look donne *relooker* ; en revanche, *apartheid* ou *tchador* comportent des sons qui ne sont pas dans le phonétisme français. Nombre de mots étrangers peu utilisés restent aux marges du lexique.

Les emprunts aux langues anciennes (grec et latin) ont un statut différent : il s'agit d'un mode de formation interne au français.

*

* *

Les mots sont créés pour nommer les objets et rendre compte des phénomènes du monde. Ils sont le résultat de l'activité du langage exercée par l'homme et le produit de cette activité est la langue naturelle. Chaque mot d'une langue renvoie à une réalité de l'expérience humaine. En s'opposant et en se combinant les mots entretiennent des relations entre eux pour assurer la cohérence syntaxique et sémantique.

L'association réciproque d'une forme (signifiant) et d'une notion (signifié) constitue une nouvelle réalité qu'il est convenu d'appeler signe.

Questions de révision

1. Quelles sont les caractéristiques d'une entité lexicale ?
2. Seuls les mots du dictionnaire appartiennent à la langue française. Vrai ou faux. Expliquez votre réponse.
3. Par des exemples concrets, expliquez les types d'emprunts.

Chapitre 2 : Le Signe Linguistique

Objectifs

A la fin du chapitre, les étudiants devront être capables de :

- différencier le signifiant, le signifié et le référent par des exemples significatifs ;
- expliquer pourquoi la double face du signe linguistique prônée par Ferdinand de Saussure a été critiquée et complétée par la notion de référent pour en arriver au triangle sémiotique ;
- faire ressortir la critique des linguistes envers l'arbitraire du signe linguistique en expliquant les notions de démotivation et de motivation ;
- définir quelques mots en intension, en extension et avec un sens référentiel ;
- faire et réussir les exercices de la fin du chapitre.

Introduction

Les développements de ce chapitre rentrent dans la sémantique lexicale. Celle-ci a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. Elle se sert des concepts fondamentaux liés au signe linguistique et hérite, en tant que discipline du sens, d'une terminologie souvent foisonnante, parfois confuse. Dans ces conditions, il est nécessaire de définir brièvement les notions auxquelles on aura constamment recours.

2.1. Le signe linguistique et le référent

Ferdinand de Saussure définit le signe linguistique comme une entité à double face, l'une sensible qui est son **signifiant** (l'image acoustique ou graphique), l'autre, abstraite, qui est son **signifié** (le concept).

Le signifiant est l'aspect matériel du signe qui évoque un contenu sémantique. Le signifié est le contenu sémantique évoqué par le signifiant. Signifiant et signifié s'impliquent réciproquement. Au signifiant oral (*floeR*) ou au signifiant graphique (*fleur*) est associé le signifié (sens) « production de certains végétaux ».

Il faut préciser que, pour Saussure, le signe linguistique est une entité psychique ; l'image acoustique, en tant que fait de langue et non de parole, « n'est pas le son lui-même [...] ». Mais l'empreinte psychique de ce son ». Tout signe linguistique, qu'il s'agisse d'un morphème, d'un mot ou d'une unité supérieure, est obligatoirement composé d'un signifiant et d'un signifié. On ne saurait donc identifier le signifiant au mot. L'opposition expression/contenu est parfois équivalente à signifiant/signifié.

Lehmann et Martin-Marthet (2005 : 12)

Les signes linguistiques permettent au locuteur de parler de la réalité qui l'entoure. Ils ont, en effet, la propriété de pouvoir renvoyer aux objets du monde extérieur à la langue ; ces objets sont **les référents**.

Signes linguistiques et référents ne doivent pas être confondus. Ainsi, c'est bien la *fleur* (la plante concrète) qui embaume et non pas le mot *fleur*, ni le signifié de fleur. La confusion entre le signe et le référent désigné par le signe s'observe dans l'apprentissage du langage. Dans sa thèse *La Réflexion métalinguistique chez l'enfant* (Université de Genève, 1980), I. Berthoud-Papandropoulou rapporte différents tests qu'elle présente à des enfants âgés de 4 à 6 ans.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

L'un des tests consiste à leur soumettre des mots de longueur différente en demandant de juger de leur dimension. A la question : « pourquoi *armoire* est un mot long ? », l'enfant répond : « parce qu'il y a beaucoup d'affaires dedans ». Les enfants répondent à la question métalinguistique - c'est-à-dire portant le signe – par des réponses liées aux caractéristiques du référent. Ces réponses traduisent le refus de l'arbitraire du signe et le besoin de motivation.

Les référents sont des entités matérielles ou conceptuelles (êtres, objets, lieux, processus, propriétés, événements, etc.). Ils relèvent de l'univers extralinguistique réel ou fictif (par exemple, *la sirène*). Les référents ne sont pas tous des données immédiates du réel. Les rapports entre l'ordre de la langue et l'ordre du monde sont complexes ; ils ont nourri les débats philosophiques dès l'Antiquité.

On distingue l'**emploi référentiel** du signe de son **emploi autonymique**. Lorsque le signe ne renvoie pas à un référent (externe) mais à lui-même, il est dit **autonyme** : il se désigne lui-même comme signe. Dans l'exemple *Chat rime avec rat*, « chat » est autonome : on dit que **le locuteur fait « mention » du signe**. En revanche, dans l'exemple *Le chat miaule sur le balcon*, « le chat » renvoie au référent : on dit que **le locuteur fait « usage » du signe**.

2.2. Sens et référence

En sémantique, il importe de distinguer deux approches théoriques. L'une porte sur le sens des signes et privilégie les rapports internes au système linguistique, syntaxique et paradigmatique (étude de la signification), l'autre traite de la relation entre le signe et les référents, appelée référence. **La théorie (ou**

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

sémantique) de la signification s'oppose à la théorie (ou sémantique) de la référence ou de la désignation, appelée aussi sémantique référentielle.

Le terme « signification » a de nombreux emplois en linguistique (il désigne également le sens d'un mot dans l'énoncé). C'est la raison pour laquelle, on n'accordera pas ici, en dehors de **l'opposition sémantique de la signification/sémantique de la désignation**, une valeur technique à ce mot.

A. Référence

Ce n'est que par le passage de la langue au discours, par le biais d'un acte d'énonciation, que le signe permet au locuteur de désigner un objet unique. Dans l'énoncé *Mon chat miaule sur le balcon*, « mon chat » vise un référent particulier appartenant à l'univers du locuteur. Certains auteurs, notamment Jean-Claude Milner dans son *Introduction à une science du langage* (1989 : 336), distinguent **référence actuelle** (référence en discours) et **référence virtuelle** (référence que le signe a hors discours).

B. Le sens référentiel

Le sens référentiel d'une unité lexicale est le signifié stable du signe qui correspond à la relation de désignation entre le signe et le référent. Dans cette conception, le sens d'un mot détermine sa référence ; **ce sont les propriétés du signifié qui permettent d'identifier et d'isoler une catégorie d'objets extralinguistiques par rapport à d'autres objets**, même si le signifié ne prend pas en compte toutes les caractéristiques du référent (les structurations de la langue et du monde ne sont pas identiques). On peut donc dire que le sens référentiel rassemble les critères ou les informations que la langue a retenus pour référer à un objet extralinguistique. Ainsi, pour que le nom *chat* puisse être

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

attribué à un individu particulier, il faut que ce dernier satisfasse à un ensemble de conditions comme « animal », « quadrupède » « domestique », etc.

Le sens référentiel équivaut, dans ces conditions, à la notion de référence virtuelle. Le sens référentiel est aussi appelé **sens dénotatif ou sens désignatif**.

C. Extension vs intension

L'extension et l'intension (ou compréhension) sont des concepts d'origine logique, d'un emploi courant en lexicologie. Le terme compréhension est plus ancien mais il prête à confusion. L'anglicisme intension est plus clair en ce qu'il s'oppose morphologiquement à extension.

Lorsque l'on définit une classe d'objets, on peut opter entre deux solutions :

- énumérer les éléments dont se compose la classe (définition en extension) ;
- définir la classe à l'aide des propriétés communes aux objets de la classe (définition en intension).

Sur le plan lexical, l'extension d'un signe est l'ensemble des référents auxquels il s'applique, l'intension d'un signe est l'ensemble des traits qui constituent son signifié (autrement dit son sens dénotatif).

L'extension de « fleur » est l'ensemble des fleurs (tulipes, roses, marguerites, etc.) ; l'intension de « fleur » est le sens de fleur composé des traits sémantiques : /production/, /colorée/, /venant de végétaux/. **Extension et intension sont en relation complémentaire.**

On pourra remarquer que les termes de couleur n'étant guère susceptibles d'une analyse en traits sémantiques – on peut décomposer « rouge » en /coloré/ mais comment poursuivre ? – requièrent une définition en extension (rouge : couleur du sang, de coquelicot, du feu, du rubis, etc.).

2.3. Dénotation vs connotation (s)

En logique, la dénotation est l'extension d'un signe, et la connotation, son intension. On écartera ici l'acception logique du terme connotation. En linguistique, le sens ou signifié dénotatif s'oppose au sens ou signifié connotatif.

La connotation d'un signe représente les valeurs sémantiques secondes qui viennent se greffer sur le sens dénotatif. Dans le domaine du lexique, la connotation recouvre différents faits : registres de langue (ainsi *policier* et *flic* n'ont pas les mêmes connotations), contenus affectifs propres à un individu ou à un groupe d'individus (par exemple, à propos du terme *patron*), représentations culturelles et idéologiques liées aux contextes d'utilisation de l'unité lexicale ou en rapport avec les référents. *Clochard* et *SDF* (Sans Domicile Fixe) se différencient, notamment, par leurs connotations : *clochard* peut avoir, dans certains contextes, une connotation affective que n'a pas l'euphémisme *SDF*. Le mot *sans-papiers* s'est diffusé parce qu'il n'avait pas la charge négative de *clandestin*.

Les valeurs connotatives sont hétérogènes et variables selon les locuteurs : elles relèvent, pour la plupart, du domaine de l'énonciation. Bien que commode et d'un usage généralisé, **la notion de connotations** reste floue ; de là le choix du pluriel qui traduit la diversité des faits.

De plus, comme le signifié connotatif est instable, les critères de démarcation entre traits dénotatifs et traits connotatifs ne sont pas aisés.

2.4. Inclusion extensionnelle et intensionnelle

Le rapport qui lie le mot *tulipe* (hyponyme) au mot *fleur* (hyperonyme) est un rapport d'inclusion. Mais cette formulation est équivoque et il faut distinguer deux points de vue. Du point de vue de la référence, la classe des référents qui sont des « tulipes » est incluse dans la classe des référents qui sont des fleurs : l'inclusion est extensionnelle (figure A). Du point de vue du sens, le sens de *fleur* est inclus dans le sens de *tulipe*. L'inclusion est intensionnelle (figure B). Les traits sémantiques, appelés sèmes, de *fleur* : /production/, / colorée/, /venant de végétaux/ sont inclus dans l'ensemble des traits sémantiques de *tulipe*, qui comprend en outre, /racine bulbeuse/, /fleur évasée/, /couleurs vives/.

Figure 1 : inclusion extensionnelle

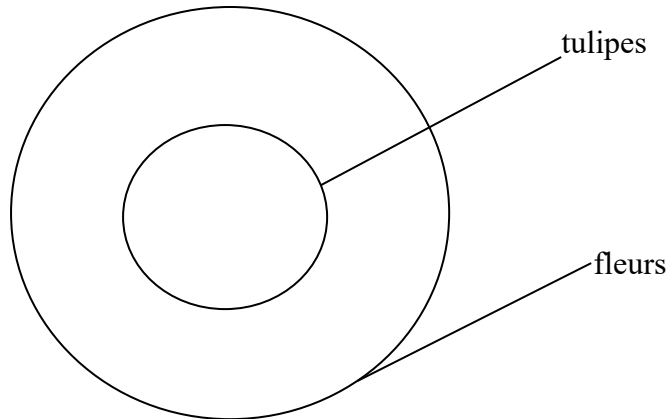
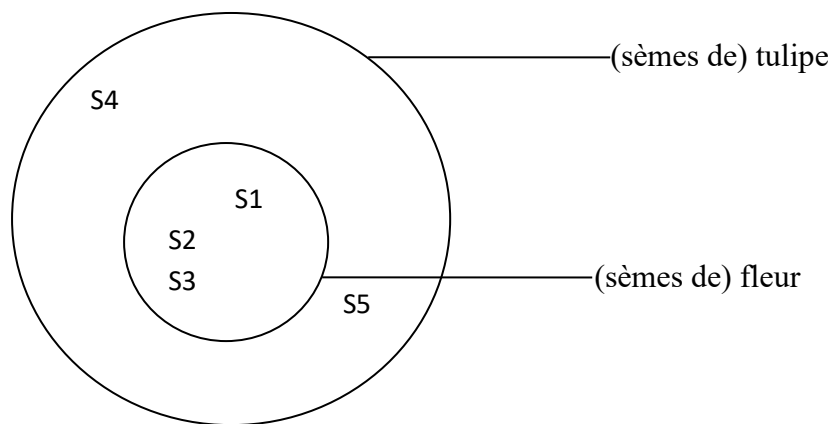


Figure 2 : inclusion intensionnelle



Source des figures 1 et 2 : LEHMANN et MARTIN-BERTHET (2005 : 54)

En conformité avec le principe selon lequel l'extension et l'intension (compréhension) d'un terme sont en rapport inverse, l'inclusion extensionnelle est l'inverse de l'inclusion intensionnelle.

2.5. Relation d'implication

L'hyponymie établit un rapport d'implication unilatérale entre deux entités : *si x est une tulipe, alors x est une fleur* ; mais on ne peut pas dire : *si x est une fleur, alors x est une tulipe*. Cela explique que la relation s'établisse, dans le discours, de l'hyponyme à l'hyperonyme.

L'hyperonyme, parce qu'il désigne ce que désigne l'hyponyme, peut reprendre – c'est-à-dire **servir d'anaphorique** à – l'hyponyme :

Un chat entra. L'animal était malade.

et non* *Un animal entra. Le chat était malade.*

De même la construction coordonnée n'admet que l'ordre suivant :

Paul a demandé des tulipes et d'autres fleurs.

et non, **Paul a demandé des fleurs et d'autres tulipes.*

*

* *

Ce premier chapitre de la sémantique lexicale prouve que la notion de signe linguistique, abordée en première année dans le cours de linguistique générale, reste pertinente en lexicologie. Les dimensions qu'elle coiffe vont au-delà de la dichotomie établie de manière absolue par Ferdinand de Saussure. L'expression phonique ou graphique (sa) et le contenu sémantique (sé) d'un mot ne suffisent pas pour comprendre les réalités du monde naturel ou surnaturel. La référence matérielle ou imaginaire des mots, autrement dit leurs référents, rend beaucoup

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

plus claires leurs définitions. C'est la raison de la définition référentielle, en intension ou en extension.

Questions de révision

1. En partant du mot « frottoir », expliquez les éléments qui composent le triangle sémiotique.
2. Donnez son sens référentiel.
3. Quelles sont ses connotations liées à son synonyme « chiffon » ?

Chapitre 3 : Les Analyses du Sens Lexical

Objectifs du chapitre

À la fin du chapitre, les étudiants devront être capables de :

- définir les mots en partant de la classe générale aux différences spécifiques qui permettent d'isoler tel mot des autres faisant partie de la même classe ;
- donner une définition suffisante et hyper-spécifique d'un mot ;
- distinguer les mots de même famille par des traits sémantiques différentiels ;
- établir les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un mot puisse appartenir à une catégorie.

Introduction

Ce chapitre constitue le gros morceau de la sémantique lexicale. Il retrace les différents apports des linguistes sur la question du sens des unités lexicales. Les uns soutiennent que le sens ne peut être appréhendé en dehors des énoncés, mais cette conception peut aboutir à la réfutation de la notion même de sens d'un mot en raison de la multiplicité des interprétations contextuelles à laquelle se prête le mot polysémique ; d'autres mettent en avant la syntaxe comme clef de l'accès au sens, les différents emplois syntaxiques du mot déterminant les différents sens ; d'autres enfin posent l'existence de propriétés sémantiques intrinsèques à l'unité lexicale.

Toutes ces conceptions sont diversement modulées selon les optiques théoriques.

3.1. La définition par inclusion

La définition est une activité naturelle qui se fonde sur la propriété métalinguistique du langage. À la question *Qu'est-ce qu'un X?*, il est toujours possible de répondre en reformulant en plusieurs mots ce qui a été exprimé en un seul.

La définition par inclusion est une forme particulière de périphrase qui procède selon les catégories logiques inaugurées par Aristote ; elle représente une analyse du sens dénotatif des unités lexicales. Les définitions lexicographiques en fournissent de nombreux exemples.

A. Le modèle aristotélicien

1. Genre prochain et différences spécifiques

La définition bâtie sur le modèle aristotélicien consiste à désigner d'abord le genre (la classe générale), dont relève le référent du nom à définir, puis à spécifier les différences qui le séparent des autres espèces appartenant au même genre.

Fonte : *alliage de fer et de carbone [...]*

Cette définition du *Petit Robert* (PR) se compose de **l'incluant** (alliage), qui nomme la catégorie générale à laquelle appartient le référent, et de traits différenciateurs (fer et carbone), qui le distinguent des autres alliages (laiton, bronze, etc.), c'est-à-dire des autres référents nommés de la catégorie. « Alliage » est **l'incluant** ou **l'hyperonyme** de fonte. La définition est ordonnée (incluant placé, en règle générale, en premier), hiérarchisé et distinctive. Elle doit en effet, permettre d'isoler la classe de référents à laquelle renvoie le signe sans que cette

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

classe ne soit confondue avec une autre classe. La définition par inclusion est une définition en intension du signe. A titre d'illustration, voici quelques exemples de définitions de ce type (PR) :

Grog : *boisson faite d'eau chaude sucrée et d'eau de vie, de rhum.*

Fauteuil : *siège à dossier et à bras, à une seule place.*

Œil : *organe de la vue [...].*

On constate que la lecture de la définition peut s'arrêter après l'incluant : « le grog est une boisson », « le fauteuil est un siège ».

Aristote recommandait de définir par le recours au genre prochain. Il distinguait, dans une classification absolue, trois genres : **le genre prochain** (qui n'a en dessous de lui que des espèces), **le genre éloigné** (qui englobe d'autres genres) et **le genre suprême** (qui n'est englobé dans aucun autre). *Fauteuil* entre ainsi dans une série d'inclusions : siège (genre prochain), meuble (genre éloigné) et chose (genre suprême). Aucun incluant ne représente en soi le genre prochain : siège est le genre prochain de fauteuil et meuble est le genre prochain de siège. Le choix du genre prochain assure à la définition économie et efficacité (qualification plus brève dans le cas du genre prochain).

Aristote avait noté l'importance de l'incluant : « il faut, en définissant, poser l'objet dans son genre et alors seulement y rattacher les différences » (Aristote, *Topiques*, VI : 1. In : Lehmann et Martin-Berthet, 2005 : 19).

2. Visée référentielle

La définition par inclusion parle des choses, des référents (c'est une définition de « la chose nommée »). La démarche consiste à inclure une classe de référents exprimés par le substantif (fonte) dans une autre classe (alliage). La visée référentielle apparaît lorsque l'on vérifie la relation d'identité, à l'aide de la double question (Y étant l'incluant) :

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Est-ce que tous les X (appelés X) sont des Y qui.... ?

Est-ce que tous les Y quisont des X ?

Si la réponse est affirmative dans les deux cas, **la définition est juste.**

Est-ce que toutes les fontes (ou tous les objets appelés fontes) sont des alliages qui sont constitués de fer et de carbone ?

Est-ce que tous les alliages qui sont constitués de fer et de carbone sont de la fonte ?

La définition par inclusion, en mentionnant les traits qui réfèrent aux propriétés des objets désignés par le mot, offre simultanément une analyse du sens lexical.

La définition lexicographique des noms est donc, par la nature, ambiguë. Si l'on rétablit la copule *être*, l'entrée renvoie à la chose nommée et la définition se prête à une lecture référentielle : (la) *fonte* (est un) *alliage de fer et de carbone*.

3. De la catégorie nominale à d'autres catégories

Logiciens et linguistes s'appuient, en règle générale, sur des exemples de **définitions de noms**, car le substantif convient particulièrement au modèle aristotélicien de la définition.

Cependant, au prix de quelques ajustements, le modèle est également utilisé dans les dictionnaires pour les verbes et à un moindre degré pour les adjectifs, comme le montrent ces extraits du *PR* :

Agiter : *remuer vivement en divers sens, en déterminant des mouvements irréguliers*

Pourpre : *rouge foncé*

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

On retrouve la même structure : les incluant (remuer et rouge) de même catégorie syntaxique que les mots définis et les différences spécifiques. Mais le système des inclusions des verbes et des adjectifs est moins riche que dans le cas du nom.

B. Types de définitions et variété des contenus

1. Définitions hypo-spécifiques, suffisantes, hyper-spécifiques

Exprimer le défini et rien que le défini, tel est l'objectif de la définition. Mais la justesse de l'adéquation défini/définition (testée par la double question, évoquée ci-dessus) n'est pas toujours obtenue. Trois cas doivent être distingués :

- **La définition est hypo-spécifique** (nombre insuffisant de traits spécifiques) : seule la première question reçoit une réponse positive.

Voici la définition de saharienne tirée du Petit Larousse Illustré (PLI. 1985) :

Saharienne : *veste de toile.*

À la question *Est-ce-que toutes les sahariennes sont des vestes de toile ?*, la réponse est oui. À la question *Est-ce-que toutes les vestes de toile sont des sahariennes ?* La réponse est non (il existe des vestes de toile qui ne sont pas des sahariennes). La définition ne permet pas de différencier l'entité dénotée des entités partageant le même genre prochain.

- **La définition est suffisante** : elle répond positivement à la double question et indique les conditions nécessaires et suffisantes permettant d'isoler de façon distinctive la classe des référents à laquelle renvoie le signe. Soit l'exemple de chamois extrait du *Dictionnaire du français contemporain* (DFC, 1975) :

Chamois : *ruminant à cornes recourbées vivant dans les hautes montagnes d'Europe.*

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- **La définition est hyper-spécifique** : elle énumère un nombre élevé de traits, allant au-delà de la description nécessaire, accumulant des éléments non discriminatoires, des qualifications superflues. C'est le cas de la définition de chamois du *Grand Larousse de la langue française* (GLLF, 1971) :

Chamois : *ruminant à cornes lisses et recourbées au sommet, aux jambes longues et fortes, qui se rencontre dans les hautes montagnes de l'Europe où il grimpe et saute avec agilité.*

Les définitions hyper-spécifiques sont traditionnellement appelées définitions encyclopédiques. Elles sont particulièrement fréquentes dans certains domaines de connaissance comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de définir des espèces naturelles ou des noms d'objets.

En philosophie, l'encyclopédie est une œuvre originale, qui

se propose de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre, d'en exposer le système général aux contemporains, et de les transmettre aux hommes qui viendront après afin que ceux-ci, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux et plus heureux.

Diderot et d'Alembert, cité par Duquaire (2006 : 37)

Pareille définition met en relief deux exigences essentielles : établir un système rationnel du savoir d'une part, transmettre ce savoir dans le souci de progrès d'autre part. Ainsi présentée, l'Encyclopédie s'apparente à un combat où l'homme se dresse contre le chaos du monde, où la raison s'élève contre l'arbitraire, où **le présent répond aux erreurs du passé, en même temps qu'il prévient les menaces du futur.**

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Le choix entre définitions suffisantes, hypo-spécifiques est lié à la stratégie de chaque dictionnaire qui module à son gré, selon ses objectifs, la quantité des informations dans le domaine des traits référentiels. Mais le partage entre les définitions suffisantes et encyclopédiques n'est pas toujours commode à établir car il n'existe pas pour un objet donné, une seule et unique définition pertinente.

2. Diversité du contenu dans la définition d'un mot

Les définitions par inclusion d'un même défini présentent une grande variété du contenu. Cela tient à la difficulté de sélectionner l'incluant et les traits différenciateurs. En effet, d'une part, l'incluant correspondant au genre prochain risque d'être peu connu ; parmi les incluant de « carré », à savoir *rectangle*, *quadrilatère*, *figure*, l'incluant qui s'imposera ne sera pas l'incluant « étroit » rectangle – il faut avoir des connaissances en géométrie pour admettre qu'un carré est une espèce de rectangle – mais un incluant « moyen » de la chaîne comme figure. D'autre part, il n'est pas toujours facile de trouver l'**hyperonyme** adéquat. Un **couteau** est-il *ustensile de cuisine*, *instrument*, *outil*, *arme* ? Le locuteur, par prudence, choisit l'inclusion à la source (objet, animal...). Les dictionnaires, de leur côté, en particulier dans les domaines peu structurés, ne sont pas en accord : le **dressoir** est-il une **armoire** (Littré) ? un **buffet** (DFC) ? une **étagère** (PR) ? Quant aux qualifications distinctives de l'objet, elles offrent un large éventail de possibilités. Elles peuvent porter sur la description de l'objet, sur son **utilisation**, sur ses modalités de **fonctionnement**, sur son **origine**, etc.

L'exemple de *saharienne* montre à quel point un mot se prête à des définitions diverses.

PLI (1985) : *veste de toile*

Le Grand Robert (1986) : *veste de toile, à manches courtes*

GLLF (1971) : *veste de toile très légère, de couleur claire*

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Dictionnaire du Français Hachette (1987) : *veste de toile légère, à manches courtes avec de nombreuses poches et de couleur claire.*

PR (1993) : *veste de toile ceinturée, à manches courtes et à poches plaquées, inspirée de l'uniforme militaire.*

On remarque ceci :

- le nombre de traits de la description du référent peut être très élevé. Il pourrait être évidemment augmenté (on pourrait, par exemple, indiquer que ce vêtement est destiné indifféremment aux hommes et aux femmes) ;
- pour juger de la nature distinctive ou encyclopédique du trait, il faudrait arrêter une liste de référents comparés ;
- les définitions avec des contenus variés (celle du TLF et celle du PR) peuvent être considérées, l'une et l'autre, comme pertinentes, c'est-à-dire aptes à délimiter les sens référentiels du mot.

Le flottement dans le nombre et le choix des traits spécifiques est inhérent au modèle de la définition « analytique » (par inclusion). L'analyse du sens lexical implique une part de flou. On retrouvera la question, posée en d'autres termes, dans d'autres formes de représentation du sens.

3.2. Les limites du modèle

Pour des raisons différentes, l'ensemble des items lexicaux ne peut être soumis à l'analyse selon le genre et l'espèce.

1) Deux catégories de mots sont rebelles au système de l'inclusion : les mots dits primitifs et les mots grammaticaux :

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- **Les primitifs** sont les mots non analysables, incluant généraux tels *être, chose, personne, objet* auxquels on aboutit lorsque l'on a remonté à la source la chaîne des inclusions. Ces **primitifs lexicaux**, qu'il faut distinguer des primitifs sémantiques, ne peuvent être définis pour des raisons d'ordre philosophique et lexical (l'analyse exigerait des unités sémantiquement encore plus pauvres qui n'existent pas). Les définitions par inclusion poursuivies à l'échelle de l'ensemble lexical conduisent à une impasse.

- **Les mots grammaticaux** (car, que, etc.) ont, comme les primitifs lexicaux, une fréquence très élevée. Ils ont un contenu sémantique relativement pauvre, quasiment réduit à leur fonction.

C'est la raison pour laquelle ils ne peuvent être véritablement l'objet d'une définition par inclusion et qu'ils relèvent d'une autre procédure d'analyse, **la définition métalinguistique :**

Que : *Pronom relatif désignant une personne ou une chose.* Pronom est un incluant de l'univers des signes.

2) Certains mots entrent difficilement dans le système de l'inclusion, en particulier les **mots exprimant un rapport de partie à tout ou les termes collectifs**. Dans la définition de *recette* « total des sommes d'argent reçues », *total* apparaît comme un « faux-incluant » (une recette n'est pas un total), même si la lecture de l'ensemble de la définition est vraie.

À côté des relations d'inclusion, d'autres relations structurent le lexique sur le plan sémantique et morphologique, elles sont exploitées dans d'autres formes de définitions lexicographiques.

3.3. L'analyse sémique ou componentielle

Contrairement au modèle précédent, l'analyse sémique ne se place pas sur le terrain de la référence. Elle a une visée strictement « linguistique » en développant **une approche du sens intralinguistique et différentielle**.

Cette conception, selon laquelle le sens d'un mot dépend de ses relations avec d'autres termes, est fondée sur la notion de valeur définie par Saussure (*Cours de linguistique générale*, deuxième partie, chap. 4, « La valeur ») :

La langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée de l'autre (Saussure 1916 : 159) ; [...] les concepts sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leur rapport avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas (Saussure 1916 : 162) ;

[...] dans la langue, il n'y a que des différences. Qu'on prenne le signifié ou le signifiant, la langue ne comporte ni des idées ni des sons qui préexisteraient au système linguistique, mais seulement des différences conceptuelles et des différences phoniques issues de ce système (Saussure 1916 : 166).

In LEHMANN et MARTIN-BERTHET (2005 : 24)

L'analyse sémique s'est développée à la fin des années soixante. A cette période du structuralisme, les linguistes ont songé à appliquer au sens les méthodes de l'analyse phonologique, en postulant l'existence du principe d'**isomorphisme**, c'est-à-dire d'une analogie de structure entre le plan de l'expression (les signifiants) et le plan du contenu (les signifiés). De la même manière que le phonologue décrit le système (structural) des oppositions phonologiques, le sémanticien est conduit à différencier, au sein d'un ensemble lexical donné, les sens des mots les uns par rapport aux autres en procédant à l'analyse du signifié **en traits distinctifs**.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Ces traits reçoivent diverses appellations : sèmes (de là, le terme d'analyse sémique), composants (en anglais « components », ce qui explique le terme d'analyse componentielle) ou traits sémantiques.

On tiendra ici pour équivalentes les dénominations « analyse sémique » et « analyse componentielle » en dépit de leur origine différente : européenne pour l'analyse sémique. On mettra l'accent dans cette présentation sur la version européenne.

A. Le modèle phonologique dans l'analyse du sens

1. Les concepts phonologiques

On ne peut comprendre les méthodes ni à fortiori la terminologie de l'analyse sémique, si l'on ne se réfère pas à la phonologie, premier domaine à avoir appliqué et poursuivi la réflexion de Saussure sur la nature différentielle du signifiant. Ce qui caractérise les phonèmes, souligne Saussure (1916 : 164), « ce n'est pas, comme on pourrait le croire, leur qualité propre et positive, mais simplement le fait qu'ils ne se confondent pas entre eux. Les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives ».

La phonologie a ainsi joué un rôle majeur dans l'élaboration des concepts de la linguistique. On en rappellera ici les notions utiles.

- Pour établir l'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, le phonologue a recours à la **commutation** (substitution d'un élément par un autre pour dégager des distinctions pertinentes). La confrontation des « paires minimales » telles que [pyl] vs [byl] (pull vs bulle), [pul] vs [bull] (poule vs boule) permet de montrer que /p/ et /b/ sont des phonèmes (sans avoir de sens en eux-mêmes, ils sont capables de produire un changement de sens par simple commutation).

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- Le phonème est défini comme une somme (un « faisceau ») de traits distinctifs ou pertinents. Ces traits qui analysent la substance sonore ne sont pas susceptibles de réalisation indépendante. Chaque phonème présente une **configuration particulière** : il partage un ou plusieurs traits avec les autres phonèmes et se différencie des autres phonèmes par au moins un trait pertinent.

L'analyse est présentée sous forme d'un tableau où + indique la présence du trait et – l'absence de ce trait. On reprendra l'exemple très simple de /p/ et /b/ :

Tableau 1 : Similarité entre sème et phonème

	/p/	/b/
Sonorité	-	+
Labialité	+	+
Occlusion	+	+

Source : Lehmann et Martin-Berthet (2005 : 25)

Les phonèmes /p/ et /b/ se distinguent, on le voit, par le trait sonorité (vibration des cordes vocales) : /b/ est sonore (ou voisé), /p/ est sourd (non voisé).

- L'opposition entre certains phonèmes (tels p/b) se manifeste dans certaines positions et peut être neutralisée dans d'autres (elle perd de sa pertinence). Ainsi devant une consonne non voisée (par exemple dans *absorber* et *aptitude*), l'opposition entre la sourde /p/ et la sonore /b/ ne peut se manifester. Les traits distinctifs sont alors les traits communs aux deux phonèmes et définissent l'**archiphonème** noté /P/.

2. Les concepts et les méthodes de l'analyse sémique

- **Sème et sémème** : la substance sémantique d'un mot est comparable à la substance phonologique d'un phonème (principe de l'isomorphisme). Elle est constituée d'un « faisceau » de traits distinctifs de signification appelés sèmes. Le sémème est l'ensemble de sèmes caractérisant un mot (ou, dans le cas d'un terme polysémique, une acception d'un mot). Il se représente ainsi : Sémème = [sème¹, sème², ..., sèmeⁿ]

Ainsi, le sémème de *femme* est composé des sèmes /humain/, /non mâle/, /adulte/ ; il s'oppose au sémème de *fille* comportant les sèmes /humain/, /non mâle/, /non adulte/. Le sème /adulte/ est un trait distinctif dans ce couple de mots.

- **Archisémème et archilexème** : l'analyse sémique (dans sa version européenne) s'applique à une série de mots appartenant à un micro-ensemble lexical. Cet ensemble de nature paradigmatique est composé d'unités lexicales qui partagent une zone commune de signification (il n'y a, en effet, guère d'intérêt à opposer *un lapin* à *un flacon*).

Lorsque l'on compare un ensemble de sémèmes entre eux, l'on peut observer qu'ils ont certains sèmes en commun. **L'archisémème** désigne l'ensemble des sèmes communs à plusieurs sémèmes, c'est-à-dire leur intersection (dans le cas des sémèmes de *femme* et de *fille*, /humain/ et /non mâle/).

À cet archisémème ne correspond aucun mot en français. Mais il peut arriver que l'archisémème ait une réalisation lexicale ; dans ce cas, celui-ci prend le nom d'**archilexème** (par exemple *siège*, équivalent lexical du sème /pour s'asseoir/).

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

3. l'exemple des noms de sièges

B. Pottier a illustré les méthodes de l'analyse sémique dans sa célèbre analyse de l'ensemble des sièges (« Vers une sémantique moderne », Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg, II, 1964, p. 107-137).

Cet exemple est un archétype (modèle) et ne peut être ignoré.

Tableau 2 : Analyse sémique des noms de sièges

	S ¹ pour s'asseoir	S ² sur pieds	S ³ pour une personne	S ⁴ avec dossier	S ⁵ avec bras	S ⁶ en matière rigide
Chaise	+	+	+	+	-	+
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	-	-	+
Canapé	+	+	-	(+)	(+)	+
Pouf	+	-	+	-	-	-

Tableau 2. Source : Lehmann et Martin-Berthet (2005 : 27)

À l'aide de six sèmes, Pottier oppose les sémèmes des cinq mots choisis. Chaque mot a un contenu sémantique différent (porté sur la ligne horizontale).

Sémème de chaise = {S¹, S², S³, S⁴, S⁶}

Sémème de fauteuil = {S¹, S², S³, S⁴, S⁵, S⁶}

Sémème de canapé = {S¹, S², S³} avec parfois S⁴ et S⁵ de là le signe (+).

On remarque que, si l'on ajoute S⁵ au sémème de chaise, on aboutit au sémème de fauteuil. La différenciation entre les différents sémèmes étant réalisée, l'analyse

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

sémique a atteint son objectif. Si l'on ajoutait à l'ensemble lexical un autre mot, soit par exemple *chaise longue*, il faudrait modifier la grille, ajouter d'autres sèmes (par exemple, sème S⁷ /pliable/), voire réorganiser, en fonction de cet ajout, d'autres oppositions.

L'**archiséme** de cet ensemble est constitué du sème S¹ /pour s'asseoir/, siège est l'**archilexème** qui lui correspond. Les sèmes sont des composants sémantiques ; de là, la nécessité de signes démarcatifs (guillemets, crochets, barres obliques). On préférera les barres obliques car il faut distinguer clairement les niveaux : *humain* représente le mot, « humain » le signifié du mot, et /humain/ le sème. La désignation des sèmes représente, sans aucun doute, une difficulté.

Par définition, **un sème n'est pas un trait référentiel**. C'est un trait différentiel de contenu au sein d'un ensemble donné. Les nombreuses critiques suscitées par cette analyse s'expliquent en partie par cet amalgame. La grille proposée par B. Pottier vaut pour ses fondements méthodologiques.

B. Les sèmes

1. Statut

Si l'on poursuit le parallélisme avec le modèle phonologique, les sèmes devraient être universels, en nombre fini et « minimaux ». Or rien n'est moins sûr. Exception faite de certains sèmes tels /animé/, /mâle/, les sèmes sont propres à une langue donnée car ils sont définis par rapport aux sémèmes qui dépendent des structures lexicales de chaque langue particulière.

Il ne semble pas qu'on puisse les réduire à un petit nombre et ils ne sont pas des unités minimales : le sème /pour s'asseoir/ peut être décomposé en unités plus

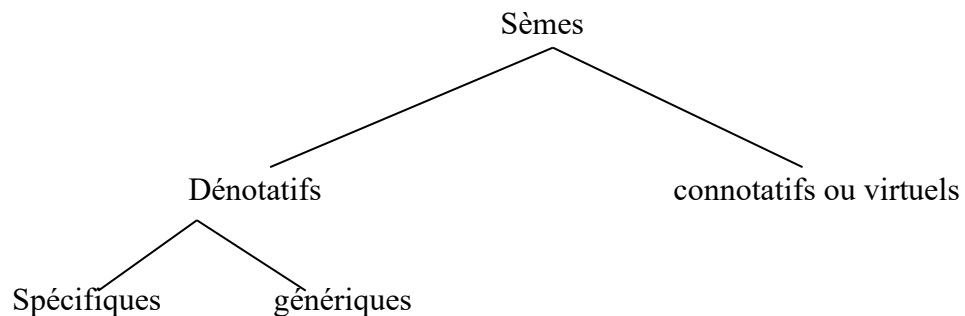
petites (comme ; par exemple, le trait /finalité/). Unités minimales de différenciation, les sèmes ne sauraient être assimilés à des unités minimales de signification.

Les sèmes doivent donc être distingués des **noèmes**. Les noèmes ou primitifs sémantiques sont des unités minimales non analysables (entités métalinguistiques ou cognitives). Ils sont en nombre restreint et sont considérés comme des universaux. Voici quelques exemples des primitifs sémantiques : « quelqu'un », « quelque chose », « penser », « dire », « vouloir », « négation ».

2. *Types*

Les sèmes ne sont pas tous de même nature. Sur la base des travaux de B. Pottier (1974 : 58-105), on peut résumer ainsi les principales distinctions :

Figure 3 : Les types de sèmes



Source : Lehmann et Martin-Berthet (2005 : 29)

Pottier appelle **sémantème** « l'ensemble des sèmes spécifiques dans un ensemble donné », **classème** « l'ensemble des sèmes génériques dans un ensemble donné » et **virtuème** « la partie connotative du sémème ».

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

La distinction sèmes dénotatifs/sèmes connotatifs reprend l'opposition classique dénotation/connotation. Les **sèmes dénotatifs**, acceptés par l'ensemble de la communauté linguistique, déterminent la référence de façon stable tandis que **les sèmes connotatifs** ont un caractère instable, virtuel, voire individuel. Ainsi, *armoire* a le sème dénotatif /fermé par portes/ et le sème connotatif /en bois/, *gueule*, appliqué à un être humain a le sème dénotatif /orifice/ et le sème connotatif /populaire/. Le virtuème, dans ces conditions, inclut des phénomènes trop divers, prêtant le flanc à la critique.

La distinction sèmes spécifiques/sèmes génériques introduit, par le biais des sèmes génériques, une dimension syntaxique dans l'analyse componentielle. Tandis que les sèmes spécifiques, tels les sèmes /avec dossier/, /sur pieds/, permettent d'opposer des sémèmes voisins et opèrent dans un seul champ lexical, les sèmes génériques sont des composants très généraux, de nature syntaxico-sémantique, qui sont communs à des unités appartenant à des ensembles lexicaux différents. Ainsi le classème (ensemble des sèmes génériques) valant pour chaise, fauteuil, canapé ... sera constitué de /non animé/, /matériel/, /comptable/, traits qui définissent également *crayon* ou *pinceau* par exemple. Les sèmes génériques sont proches des traits de sous-catégorisation sémantique pratiques dans l'analyse distributionnelle.

La typologie des sèmes que propose F. Rastier (1987 : chap. I, II, III) maintient les principales distinctions entre les sèmes (dénotatifs, connotatifs, génériques, spécifiques). Les sèmes dénotatifs sont appelés inhérents et les sèmes connotatifs les sèmes afférents. Les sèmes afférents sont liés aux normes sociales. Ainsi le sémème de « caviar » comprend, en langue, le sème inhérent /comestible/ et le sème afférent /luxe/, le sémème de *femme* comprend le sème inhérent /sexe féminin/ et le sème afférent /faiblesse/.

C. Difficultés théoriques et méthodologiques

1. Délimitation de l'ensemble lexical

Comme les sèmes en tant que traits pertinents dépendent largement des ensembles que la linguistique se donne, la question de la détermination de l'ensemble lexical est établie, on l'a vu, sur la base de critères conceptuels, selon **une démarche onomasiologique**.

Ces critères ne pouvant être assortis de critères formels restent fragiles. L'ensemble des moyens de transport {voiture, taxi, autobus, autocar, métro, train, avion, moto, bicyclette} étudié par B. Pottier (*Linguistique générale*, p.63) est justifié par l'expérience « d'un citoyen voyageur ». Mais comment expliquer la limitation du corpus des sièges, pourquoi ne pas y inclure, comme l'ont suggéré maints commentateurs, d'autres signes comme **strapontin, pliant, bergère ou méridienne** qui désignent tous des sièges ?

2. Sélection des sèmes

Sauf à étudier des cas limpides, telle l'opposition rivage/rive ou marin/marinier, la sélection des sèmes distinctifs est une procédure longue et parfois malaisée. La difficulté liée au choix des traits d'un mot est accrue lorsqu'il s'agit de mettre au clair des oppositions pertinentes au sein d'un sous-ensemble lexical. Par exemple, le sémème de « auberge » doit-il comprendre le trait /destiné au logement/ ou le trait /sert des repas/ ? Le trait /luxueux/ ou le trait /campagnard/ ? Dans l'indécision, devra-t-on renoncer à utiliser ces sèmes pour opposer les sémèmes de « hôtel », « hôtellerie », « auberge » et identifier des différences sur d'autres traits au mépris de l'intuition ? ou bien admettre qu'il n'y a pas de structuration claire des oppositions sémiques dans cet ensemble ?

A l'inverse, il arrive que différentes analyses sémiques du même ensemble lexical soient également plausibles. C'est le cas, en particulier, lorsque les traits distinctifs

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

sont liés au savoir (spécialisé ou non) que l'on a du domaine. Voici, par exemple, deux analyses sémiques différentes des synonymes « rabais » et « remise » (dont on a trié la polysémie, condition *sine qua non* d'une analyse sémique d'un micro-ensemble).

Rabais et **remise** partagent le sens « réduction de prix ». Pour le consommateur, « remise » a la sème /réservé à un client particulier/, rabais ne l'a pas. En revanche, pour un expert dans le domaine de la comptabilité, « rabais » a le sème /exceptionnel/ tandis que « remise » est caractérisé par le sème /accordé automatiquement/. Les deux analyses ne sont nullement contradictoires.

Par ailleurs, les oppositions sémiques varient selon le temps et l'espace. L'analyse des noms de sièges date de 1964 et aujourd'hui la matrice des traits serait quelque peu modifiée : le sème S⁶ /en matière rigide/ n'est plus guère pertinent pour fauteuil. **D'une façon générale, la représentation sémique des mots en langue ne peut s'abstraire des données socioculturelles qui conditionnent le sens lexical.**

3. La nature des sèmes

Dès lors que l'on sort du cadre théorique qui fonde la sémantique componentielle, et que l'on juge l'analyse sémique au vu de certains résultats, on est tenté **d'envisager le sème non pas comme un trait sémantique mais comme une propriété du référentiel**. Il est vrai que, dans l'analyse archétypale des sièges, les sèmes proposés /sur pieds/, /avec dossier/, etc. valent également comme traits référentiels. La visée linguistique de la recherche des traits distinctifs n'empêche pas une interprétation référentielle de ces traits.

D. Analyse sémique et définition par inclusion

A première vue, il y'a des ressemblances. Il s'agit, dans les deux cas, d'une définition du sémème en termes de traits (définition en intension). L'incluant (ou hyperonyme) est l'équivalent de l'archilexème, réalisation langagière de l'archisémème.

Citons à nouveau la définition de « fauteuil » du PR. **Fauteuil** : siège à dossier et à bras, à une seule place.

L'incluant « siège » est l'**archilexème** et les traits spécifiques correspondent ici aux sèmes. La définition par inclusion implique donc une comparaison implicite avec d'autres signes alors que dans l'analyse sémique, la comparaison est explicite. De plus, tout comme le sémanticien veille à séparer les sèmes distinctifs des sèmes plus ou moins virtuels, celui qui pratique la définition par inclusion tente de faire le partage entre les traits encyclopédiques. Mais là s'arrête le parallélisme car les deux procédures sont différentes dans leurs objectifs et leurs méthodes.

L'analyse sémique a une **optique différentielle** (c'est-à-dire contrastive) : elle vise à dégager les oppositions entre sémèmes d'un ensemble lexical clos. Ainsi **taxi** est confronté à voiture, autobus, autocar, métro, train, avion, moto, bicyclette pour être « inter-défini » par les sèmes suivants : /transports de personnes/, /sur terre/, /payant/, /4 à 6 personnes/ et, facultativement, /individuel/ et /intra-urbain/. Le lexicographe, en revanche, qui recourt à la définition par inclusion, définit le ou les sèmes d'un mot, de façon autonome.

Taxi est ainsi défini dans le PR :

Taxi : voiture automobile de place, munie d'un compteur qui indique le prix de la course. Le lexicographe propose une périphrase exprimée en langage ordinaire (l'hyperonyme *voiture de place* est cependant un archaïsme) et dans laquelle les

traits spécifiques ne constituent pas obligatoirement des unités sémantiques ni de traits différenciateurs.

La conception du sens lexical qui fonde la définition par inclusion ne s'identifie donc pas à l'analyse componentielle. Les démarches théoriques sont à l'opposé : **relation des mots aux choses** (relation de désignation dans le cas de la définition par inclusion), **relation entre les signes** (relation de signification) dans le cas de l'analyse componentielle ; les méthodes restent différentes.

3.4. Prototypes et stéréotype

La théorie des prototypes et celle des stéréotypes, apparues aux environs de l'année 1975, proviennent d'horizons différents : la première se rattache à la psychologie (E. Rosch), la seconde à la philosophie du langage (H. Putman). Elles s'opposent aux théories classiques du sens sur la question de la **catégorisation**.

Cette question de nature philosophique – « **sur quels critères peut-on décider de l'appartenance d'un objet à une catégorie ?** » - a une portée linguistique : « **Quels sont les principes qui gouvernent le regroupement des référents dans une même catégorie désignée par un nom ?** »

Les deux notions de prototype et de stéréotype, souvent réunies parce qu'elles envisagent la catégorisation sous l'angle de la « **typicité** », seront présentées séparément.

A. La critique du modèle des conditions nécessaires et suffisantes

A la question « comment catégorise-t-on ? », les théories classiques du sens, issues de la tradition aristotélicienne, donnent la réponse suivante : **les membres d'une même classe ou catégorie partagent les mêmes propriétés et le critère de l'appartenance à la catégorie est lié à la possession de ces propriétés.**

C'est le modèle des conditions nécessaires et suffisantes (CNS) : **pour qu'un X appartienne à une catégorie, il faut et il suffit qu'il ait les attributs communs à cette catégorie.** Le sens d'un mot étant compris comme ce qui détermine sa référence sera donc identifié aux CNS ; autrement dit, il sera constitué des conditions que doit remplir un référent pour être adéquatement dénommé par ce mot. Ce modèle du sens se retrouve dans les conceptions classiques du sens : définition du sens référentiel, définition par inclusion (définition « suffisante »), analyse componentielle (à condition d'interpréter les sèmes comme des traits référentiels).

L'approche prototypique et l'approche stéréotypique récusent ce modèle sur trois points principaux.

- Le modèle des CNS stipule que les frontières entre les catégories sont nettes. Mais ce n'est pas toujours le cas. Si l'on définit *chaise* à l'aide des CNS (quatre pieds, en matériel rigide, etc.), on devrait n'appeler *chaise* que des sièges qui ont ces propriétés ; or **on peut appeler *chaise* un meuble auquel manque une de ces propriétés.**
- **Il donne l'illusion de catégories homogènes ;** or, les membres d'une catégorie donnée ne sont pas équivalents. Il y a en effet une sorte de hiérarchie à

l'intérieur d'une catégorie. Ainsi *le moineau* illustre mieux la catégorie *oiseau* que *le poulet* ou *l'autruche*.

- **La recherche des CNS conduit à des définitions « analytiques », c'est-à-dire composées de propriétés toujours vraies.** Elle exclut, par conséquent, des propriétés qui ne sont pas toujours vérifiées. Il en est ainsi du *plumage noir des merles*. Cet attribut ne peut figurer parmi les CNS parce qu'*il y a des merles albinos* ; pourtant cet attribut joue un rôle dans l'identification de la catégorie *merle*. Il en va de même pour l'exemple canonique de *oiseau* : bien que le fait de voler ne soit pas une propriété nécessaire pour la catégorie *oiseau* puisque certains animaux (dont l'autruche) ne volent pas, *voler* est primordial pour la reconnaissance de la catégorie.

B. Le prototype

Dans la version « standard » de la théorie à laquelle on se limitera, la théorie du prototype traite la catégorie sous deux aspects : **la dimension horizontale (structure interne aux catégories) et la dimension verticale (structuration entre catégories).** Le premier aspect est le plus important.

1. *Structure interne des catégories*

Dans la sémantique du prototype, la catégorisation interne aux catégories ne repose plus, comme dans les CNS, sur les propriétés partagées mais sur **le degré de ressemblance avec le meilleur exemple ou meilleur représentant de la catégorie, appelé prototype.**

Moineau sera un meilleur exemple de la catégorie *oiseau* qu'*autruche* ou *poulet* ; *moineau* (le prototype) est l'entité centrale autour de laquelle s'organise la

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

catégorie, *autruche* ou *poulet* se situant à la périphérie de la catégorie. La catégorie conçue est un ensemble flou ; la sous-classe des « autruches » ou des poulets est « moins oiseau » que la sous-classe des moineaux.

Par la suite d'une évolution théorique, **la représentation du prototype change quelque peu ; le prototype perd son statut d'exemple concret pour être assimilé à une image mentale, abstraite, condensant un ensemble de propriétés ou attributs (proto)-typiques de la catégorie.** Exemple : le trait /voler/ est un attribut prototypique de *oiseau*. Les membres d'une même catégorie ne sont donc pas tenus de partager tous les mêmes propriétés (tous les oiseaux ne volent pas). Ils sont liés par une ressemblance de famille, notion empruntée à Wittgenstein (la ressemblance de famille n'exige pas que tous les membres d'une catégorie possèdent au moins un attribut commun). Les traits prototypiques de la catégorie sont déterminés par des tests auprès des usagers de la langue et s'appuient sur la fréquence. **On pourra noter que cette définition du prototype fait pièce à l'argument selon lequel il pourrait y avoir plusieurs prototypes pour une même catégorie.**

La catégorisation est donc rapportée à des processus cognitifs en raison du « **principe d'appariement** » (manière dont des éléments sont liés ou mis en correspondance) au prototype qui est à la base de l'opération de catégorisation. **Le prototype est un concept de sémantique cognitive** (autrement dit décrivant le fonctionnement et l'organisation de l'esprit humain). En mettant au premier plan les propriétés qui ne sont pas nécessaires mais qui sont typiques, la théorie du prototype offre ainsi un modèle de la catégorisation plus souple que celui des CNS. De plus, elle présente une version positive du sens lexical ; **car il ne s'agit plus d'indiquer les traits qui séparent une catégorie des autres** (cas des définitions distinctives) **mais d'énumérer les attributs positifs de la catégorie.**

2. *Hiérarchie verticale des catégories*

À une structure interne des catégories correspond **une hiérarchie verticale**. **Un objet peut être rangé dans des catégories différentes et être dénommé de différentes façons**. Cette organisation verticale met en jeu les relations d'inclusion que les théories précédentes n'ignoraient pas (distinctions aristotéliennes du genre et relations d'hyponymie et d'hyperonymie).

E. Rosch, quant à elle, distingue trois niveaux :

- Niveau super-ordonné (*animal ou meuble*) ;
- Niveau de base (*chien ou chaise*) ;
- Niveau subordonné (*setter ou chaise pliante*).

Le prototype s'applique au niveau de base. Il est, en effet, impossible de choisir un prototype pour le super-ordonné *animal* qui rassemble des catégories trop disparates. Ainsi, en quoi *chat* serait-il un meilleur exemple d'*animal* que *chien* ou *oiseau* ? Le niveau de base représente le niveau de dénomination le plus utilisé : on ne dira pas *un animal se trouve dans la cour* ou *un setter se trouve dans la cour* mais *un chien se trouve dans la cour*. Il est le niveau saillant du point de vue cognitif (perception d'une similarité globale et identification rapide).

Dans les deux dimensions, horizontale et verticale, le prototype fonctionne donc comme point de référence cognitif de la procédure de catégorisation.

C. Le stéréotype

1. *Les noms d'espèces naturelles*

Critique à l'égard des théories traditionnelles de la signification, le philosophe H. Putnam introduit la notion de stéréotype pour décrire la signification des noms d'espèces naturelles et d'artefacts. **Le stéréotype** - il s'agit ici d'une acception technique dénuée de la péjoration habituellement attachée à ce mot - **est « la description d'un membre normal » de la classe naturelle, présentant les caractéristiques qui lui sont associées. Ces propriétés peuvent être vraies ou fausses (éléments de croyance, représentations culturelles).** H. Putnam développe, entre autres, l'exemple de *citron*. Le stéréotype de *citron* comprend les traits /peau jaune/, /goût acidulé/, etc. ; le trait /peau jaune/, décrivant un citron typique, ne sera pas vrai pour les membres atypiques (un citron encore vert, qui est cependant toujours un citron, ou la sous-catégorie des citrons verts). **Le stéréotype est donc une idée conventionnelle, parfois inexacte, qui correspond à l'image sociale partagée de l'unité lexicale.**

H. Putnam (1975 : 132-152) développe, à ce sujet, l'hypothèse sociolinguistique de la « division sociale du travail linguistique ». **Les stéréotypes s'opposent aux connaissances spécialisées détenues par les experts (aux définitions savantes en quelque sorte).** Seules celles-ci décrivent véritablement l'extension fixe de la catégorie (par exemple, H₂O pour l'eau alors que le stéréotype d'eau est composé des traits : /sans couleur/, /transparente/, /sans goût/, /étanche la soif/, etc.). Les noms d'espèces naturelles sont, comme les noms propres, des désignateurs rigides. **Ce n'est pas le sens associé au mot qui détermine la référence, c'est la référence qui est première** (instaurant une dénotation fixée, non flexible) et le sens est ce que l'on sait encyclopédiquement du référent.

On parle de **théorie de la référence directe** ou de **théorie causale de la référence** pour indiquer que la relation entre sens et référence est comme inversée : on associe d'abord un référent à un nom et on associe ensuite au nom les propriétés typiques du référent.

Il y a une correspondance entre le stéréotype et le prototype puisqu'ils rassemblent également les traits centraux de la catégorie (les données sémantiques saillantes) et décrivent positivement (c'est-à-dire de manière non différentielle) le contenu du sens lexical. **Les perspectives, cependant, diffèrent ; le stéréotype décrit les conventions sociales et relève d'une théorie sociolinguistique tandis que le prototype décrit l'organisation cognitive des catégories et relève d'une théorie psycholinguistique.** Mais, dans la majorité des cas, stéréotypes et prototypes coïncident, les données sémantiques les plus importantes du point de vue social étant aussi les plus importantes du point de vue cognitif. Il en va ainsi du trait /voler/, partie du stéréotype de *oiseau* et attribut prototypique de la catégorie *oiseau*.

Toutefois, l'assimilation des deux théories risque de masquer la spécificité du stéréotype. Pour H. Putnam (1975 : 132-152), **le stéréotype sert davantage à transmettre l'usage effectif du mot qu'à en donner la signification.** Il s'inscrit dans une dimension pragmatique de l'acquisition des mots, la même qui caractérise le dictionnaire.

2. *Stéréotype et définition lexicographique*

Le stéréotype correspond davantage à la pratique lexicographique que ne le fait la représentation du sens procédant selon la définition par inclusion. En effet, **la définition du dictionnaire, loin de se conformer à l'idéal de la définition « suffisante », fournit un ensemble de propriétés du référent plus riche que l'ensemble des CNS.** Cette définition, dite hyper-spécifique dans le modèle de la

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

définition par inclusion, vise à donner une « représentation effective » de la catégorie (R. Martin 1983 : 89). Ainsi la définition de *oiseau* du *PR* comprend le trait /voler/ dont on a vu qu'il était inégalement partagé par les membres de la catégorie et donc non nécessaire. La définition de *corbeau* du *TLF* : **Corbeau** : *grand oiseau (passereaux) au plumage, au bec fort et légèrement recourbé, réputé charognard* comprend des traits descriptifs et un trait culturel (« réputé charognard ») qui font le portrait du corbeau stéréotypique. Les dictionnaires ne décrivent pas de façon uniforme les stéréotypes (ainsi pour le *PR*, **corbeau** a le trait /souvent agressif/) et les traits à vocation stéréotypique étant, par nature, non limités, se dispersent entre **définition, expressions, exemples**.

Par ailleurs, d'une époque à une autre, les représentations culturelles changent. En témoigne cette définition extraite du *Dictionnaire de Richelet* (1690) :

chat : animal très connu...qui a les yeux étincelants, qui est fin, qui vit de souris et de toute sorte de chair ; qui hait les rats, les souris, les chiens, les aigles, les serpents et l'herbe que l'on appelle la rüe.

Proches du lieu commun, les traits stéréotypiques offrent une connaissance sémantique moyenne dans laquelle la frontière entre les contenus linguistiques et les connaissances encyclopédiques est incertaine.

3. *Stéréotype et phraséologie*

Les traits liés aux stéréotypes sont diversement actualisés dans la langue. **Les emplois métaphoriques lexicalisés et la phraséologie** -on entend, par phraséologie, l'ensemble des expressions, locutions, phrases codées dans une langue- **mettent en évidence certains éléments des stéréotypes associés aux noms d'espèces naturelles.**

Les sens métaphoriques de **corbeau**, « homme avide et sans scrupule » et « auteur de lettres anonymes », se rattachent au trait stéréotypique /charognard/.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Le stéréotype associé à *oiseau* est particulièrement productif en français ; le trait /voler/ motive l'expression *à vol*; les comparaisons figées telles *manger comme un oiseau* ou *comme un moineau* (l'oiseau passe pour être frugal, ce qui est dénué de vérité scientifique), *être comme un oiseau sur la branche* exprime le plus haut degré d'une des propriétés typiques.

La stéréotypie diffère d'une civilisation à l'autre (le stéréotype associé à *serpent* dans la culture occidentale est fort différent de celui de la culture asiatique). D'une langue à l'autre, la phraséologie ne retient pas les mêmes traits.

*

* *

Dans ce chapitre, nous constatons que les analyses du sens lexical diffèrent selon les modèles théoriques. Mais, quel que soit la théorie avancée en sémantique lexicale, les mots ont un sens en langue. Il y a, sous les différentes occurrences (apparitions) d'un mot en discours, un invariant sémantique, un noyau stable inhérent au mot que l'on peut décrire en relation avec ses emplois et hors emploi. On en a retenu trois qui forment le soubassement théorique de la sémantique lexicale. Le modèle de la définition par inclusion et celui de la théorie de la typicité se situent dans une perspective de sémantique référentielle (sémantique de la désignation). Le sens de l'unité lexicale est conçu en termes de traits référentiels, qu'il s'agisse des traits de la définition ou des traits typiques. Le modèle de l'analyse sémique en revanche, est orienté sur la sémantique de la signification : le sens de l'unité lexicale est défini de manière différentielle par les rapports qu'il entretient avec les autres unités du système linguistique, en dehors de la référence.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Questions de révision et exercices

1. Appliquer l'analyse sémique aux mots de la série suivante :

Allocution, causerie, communication, conférence, déclaration, exposé, harangue, sermon.

2. Qu'est-ce qu'un *appartement* ? Présenter le sens du mot sous forme d'une série de traits ordonnés par ordre de centralité. L'exercice est une application de la théorie sémantique des prototypes et des stéréotypes : l'analyse du sens en traits typiques.

3. Quels sont les traits du stéréotype associé *canard* qui motivent la phraséologie et les sens figurés de ce mot ?

Chapitre 4. La Formation Des Mots : La Dérivation

Objectifs du chapitre

À la fin de ce chapitre, les étudiants seront en mesure de :

- comprendre le sens des mots par leurs étymologies et l'évolution de leurs sens dans le temps et dans l'espace ;
- reconnaître le procédé utilisé dans la formation d'un mot ;
- faire les exercices proposés à la fin du chapitre.

N.B. 90% des exercices de ce cours et leurs corrigés se trouvent dans l'ouvrage de Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie* (2005)

Introduction

Les raisons qui font bouger le langage prises en compte, on pourrait penser que la création lexicale se fait de façon anarchique, au gré des modes, du progrès scientifique et de la transformation de la vie quotidienne. Il n'en est rien. Toute langue possède une économie de son système linguistique qui comprend des règles et des modèles de formation des signes. Ainsi, la création lexicale respecte un certain nombre de procédés qui concernent tantôt **la forme des mots**, tantôt **leur sens**, bien que les deux soient toujours liés.

Les mots français viennent d'une autre langue, par héritage ou par emprunt, ou ont été construits par le français selon **deux procédés principaux : la dérivation, et la composition**. Les critères de la classification des mots dans ces types sont l'étymologie et la datation (date de la première attestation observée). C'est surtout

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

la datation relative des mots les uns par rapport aux autres qui importe quand il s'agit de décrire le processus de leur formation.

4.1. Les mots héréditaires et les emprunts

Les mots héréditaires sont ceux que le français a hérités d'une langue ancienne : latin, francique, gaulois (*alauda* : « alouette » aujourd'hui, *braces* : sur lequel s'est été formé le verbe « brasser » et qui désignait en gaulois « l'épeautre », une céréale primitive). L'étymologie étudie leur histoire phonétique et sémantique en remontant jusqu'à leur forme la plus ancienne, qui est leur étymon. Ainsi le mot français « âme » a pour étymon le mot latin *anima* (« souffle ») ; **le mot latin et le mot français sont un même individu historique** : « chanter » ne vient pas du latin *cantare*, mais il est le latin *cantare* (F. de Saussure 1916 : 153). L'étymon est soit attesté, soit reconstitué d'après les lois du changement phonétique, qui ont été étudiées par la phonétique historique.

Tout au long de son histoire, **le français a par ailleurs emprunté aux langues modernes et aux langues anciennes** des mots qui gardent leur forme d'origine ou subissent de petites modifications pour s'adapter au système français; *bravade* vient de l'italien, *kaolin* vient du chinois, *képi* vient de l'allemand, *golf* vient de l'anglais, *chiffre* vient de l'arabe, *kayak* vient de l'esquimaux, etc. ; *chlore*, *euphorie* ont été empruntés au grec ancien ; *humus* ou *fragile* ont été empruntés au latin.

Les emprunts aux langues anciennes ont un statut particulier, dû à leur importance et au fait que le latin est à la fois langue originelle et langue d'emprunt. **Les mots empruntés au latin et au grec sont appelés formes savantes** (ou mots savants) par opposition aux formes populaires (ou mots populaires), qui, hérités du latin à une date ancienne, se sont modifiées suivant les

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

lois de l'évolution phonétique. Ces deux voies ont donné lieu à des **doublets, qui prennent des sens différents** : par exemple, le latin *fragilis* a donné une forme populaire, « frêle », et une forme savante, « fragile ». On peut citer encore : « écouter » et « ausculter » (*auscultare*), « naïf » et « natif » (*nativus*), « nager » et « naviguer » (*navigare*), « recouvrer » et « récupérer » (*recuperare*), etc.

4.2. Mots construits

Le français a construit des mots, c'est-à-dire qu'il les a créés à partir du « fonds primitif » et des emprunts : les mots héréditaires ou empruntés aux langues proches sont analysés et leurs éléments réemployés dans de nouvelles combinaisons, selon un certain nombre de **procédés de formation**. Les procédés de base de la construction des formes sont : la **dérivation** (préfixation et suffixation), la **composition**, l'**abréviation** et l'**emprunt**.

A. Distinction entre la dérivation et la composition

Les deux grands types de formation des mots construits (la dérivation et la composition) sont opposés par la nature des formants et par des caractéristiques fonctionnelles.

La dérivation produit un mot nouveau à partir d'un seul mot préexistant, en modifiant en principe ses trois aspects : forme, sens et catégorie grammaticale. À un mot lexical de base (appelé radical), on ajoute des éléments ou des particules (encore appelés affixes), qui se placent devant (préfixes) ou derrière (suffixes) le mot. Le changement de forme consiste en l'ajoute d'affixes, c'est-à-dire d'éléments non autonomes adjoints au mot primitif, dont la forme phonique et/ou

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

graphique peut être légèrement modifiée, et qui devient le radical « mass(e) + if », « massive + ment ».

Certaines dérivations atypiques ne portent que sur le sens et la forme, sans modifier la catégorie, comme la formation des diminutifs (coffre > coffret) ; ou ne portent que sur la catégorie et le sens, sans modifier la forme (dérivation impropre). **Le changement de catégorie est central dans le processus dérivationnel.**

La composition condense en un seul mot plusieurs mots qui sont en relation syntaxique dans la phrase (un sèche-linge sèche le linge). La dérivation, comme la flexion, constitue des séries de mots à radical commun et à terminaison variable (sécher, séchage, séchoir, etc.). **La composition assemble deux (ou plus) mots français ou grecs et latins :** « poisson-chat », « misogynne », « omnivore ». Les formants sont en principe des mots lexicaux appartenant aux catégories majeures, mais certains auteurs classent la préfixation avec préfixes séparables (prépositions, adverbes) dans la composition. Les formants grecs et latins sont des mots lexicaux du point de vue étymologique, c'est-à-dire dans la langue à laquelle ils sont empruntés, et du point de vue sémantique (mots pleins).

La préfixation a pu être rattachée tantôt à la composition, tantôt à la dérivation : certains préfixes sont autonomes ou séparables (sur + passer, mal + adroit), d'autres non (dé-faire, in-apte). Ces derniers sont des affixes, ce qui range la préfixation dans la dérivation, avec la suffixation.

B. Dérivation propre, impropre, régressive

La dérivation typique, dite aussi dérivation propre, est suffixale ; elle est marquée par l'ajout d'un suffixe, c'est-à-dire d'un affixe placé à droite du mot primitif : hont(e) + eux, honteuse + ment. Certains suffixes ne font que modifier la catégorie (lourd > lourdeur), d'autres ajoutent aussi un élément de sens nouveau (laver > lavoir) ; d'autres enfin ne font qu'ajouter un élément de sens, sans modifier la catégorie (taper > tapoter).

La dérivation impropre se caractérise par l'absence d'affixation ; le changement de catégorie grammaticale se fait sans changement de forme : ainsi, le mot « personne » est, par son étymologie, un substantif ; issu du latin *persona* « personnage », dont est dérivé un pronom indéfini, lié à des tournures négatives : *je n'ai vu aucune personne* > *je n'ai vu personne*.

« Sauf » est un adjectif, issu du latin *salvus* « intact, en bon état » qui a donné une préposition : *votre respect étant sauf* > *sauf votre respect*.

« Mauve » est le nom d'une fleur, du latin « malva » ; il est aussi devenu, en 1829 d'après les attestations dont on dispose, un adjectif : *une robe de la couleur mauve* > *une robe mauve*.

La dérivation régressive se fait par la suppression d'un suffixe : par exemple, « somnolence » et « somnolent » sont des mots savants du XIV^e siècle empruntés au bas latin « somnolentia » et « somnolentus » ; « somnoler » en est dérivé au XIX^e siècle. De même, « agresser » a été tiré de « agression » et « agresseur » (latin « adgressio », « adgressor ») ; « embrancher » est postérieur à « embranchement » dérivé de « branche ».

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Sur ce modèle, K. Nyrop cite encore des mots récents appartenant à un registre familier : « indifférer » (1888), de « indifférent » (1314) du latin « indifferens » ; urger (1907) de « urgent » (1340) du latin « urgents ».

En assimilant suffixes et désinences, on applique la notion à tous les cas où la dérivation se fait par la suppression d'une terminaison, quelle qu'elle soit : par exemple, « médecin » est dérivé de « médecine » (latin *medicina*), « violet » (Adj) vient de « violette » (N), diminutif de l'ancien français « viole », latin « viola », nom de fleur (cf. M. Grévisse, *Le bon usage*, 8^e éd., 1964, p. 86). On voit que **si la terminaison retirée est une désinence, la modification est liée à un changement de catégorie**, c'est-à-dire à une dérivation impropre : c'est le cas avec « violet », où le retrait d'une terminaison féminine est lié au passage de nom féminin à adjectif variable en genre.

En particulier, dans le cas des noms déverbaux, c'est-à-dire dérivés de verbe sans affixe, comme « nage » de « nager » (latin *navigare*), le retrait de la désinence verbale accompagne le passage de verbe à nom.

Cet emploi du terme déverbal comporte une restriction de sens : en soi, déverbal ne signifie que « dérivé de verbe », et peut aussi être employé en ce sens hors du cadre de la morphologie historique.

Ces dérivations de verbe à nom sans affixe sont donc classées tantôt comme régressives, tantôt comme impropres. Dans les deux cas, les critères qui permettent d'établir les dérivations sont l'étymologie et la datation.

C. Parasyntèse

Certains mots ont été formés « synthétiquement » par l'adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe : câble > encablure, boue > éboueur, rat > dératiser. Le caractère simultané des deux affixations est marqué par **l'absence du préfixé ou du suffixé** correspondant (*encâble ou * encabler, * cablure ; * ébouer, *boueur).

Considérant la désinence verbale comme un suffixe formateur de verbe, on classe comme parasyntétiques des verbes construits avec un préfixe à partir d'un nom ou d'un adjectif : laid > enlaidir, large > élargir, lourd > alourdir, terre > enterrer. Il y a changement de catégorie grammaticale, ce qui est caractéristique de la suffixation. La parasyntèse est donc un mélange de composition (préfixation) et de dérivation (suffixation).

Beaucoup d'adjectifs en *able*, *ible*, n'existent d'abord que sous la forme de composés négatifs : *inusable*, *indéracinable*, *inoublable*, *inextirpable*, *indéniable*, *inextinguible*, *indestructible*, etc.

Il résulte de ce fait que la langue, avec « in- », tire directement des composés en « -able », « -ible », des verbes, sans passer par les adjectifs simples : *user* donnera immédiatement *inusable* (*inuser) ; *surmonter* (*insurmonter) : *insurmontable*.

4.3. La démotivation

Beaucoup de mots historiquement construits ne sont plus perçus comme tels aujourd'hui, à cause des changements sémantiques et référentiels. Ils ne sont plus analysés par la majorité des locuteurs ; **leur interprétation ne passe plus par la**

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

reconnaissance de leur structure interne : ils sont démotivés. Ce terme renvoie à la notion d'arbitrarité du signe développée par F. de Saussure :

Le principe fondamental de l'arbitraire du signe n'empêche pas de distinguer dans chaque langue ce qui est radicalement arbitraire, c'est-à-dire immotivé, de ce qui ne l'est que relativement.

Une partie seulement des signes est absolument arbitraire ; chez d'autres intervient un phénomène qui permet de reconnaître des degrés dans l'arbitraire sans le supprimer : le signe peut être relativement motivé. Ainsi « **vingt** » est immotivé, mais « **dix-neuf** » ne l'est pas au même degré, parce qu'il évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés, par exemple « dix-neuf », « vingt-neuf », « dix-huit », « soixante-dix », etc. Pris séparément, « dix » et « neuf » sont sur le même pied que « vingt », mais « dix-neuf » présente un cas de motivation relative.

4.4. La dérivation non affixale

La dérivation non affixale est le procédé, appelé aussi dérivation impropre, ou conversion, qui consiste à dériver un mot d'un autre mot sans affixation, par **changement de catégorie grammaticale**.

4.4.1. L'exemple des adjectifs de couleur dérivés de nom

Les étymons latins de « mauve », « rose », « violette », (*malva*, *rosa*, *viola*) sont des noms de fleur. C'est donc l'adjectif qui est historiquement dérivé de nom. L'adjectif peut être ensuite substantivé comme nom de couleur : *le mauve*, *un joli*

mauve. De plus, l'emploi de *mauve* comme adjectif est tardif ; il est daté du XIX^e siècle.

4.4.2. Le cas des noms déverbaux

Dans les paires Verbe/Nom telles que « dériver/dérive », « jeter/jet », « oublier/oubli », « rêver/rêve », où le nom a la forme du radical du verbe et un sens d'action (au sens large du procès, incluant le résultat : *une critique*), plus rarement d'agent (*un critique, un pilote*), ou d'instrument (*un cache, une enveloppe*), on trouve, du point de vue diachronique, **trois situations** :

-c'est le verbe qui est héréditaire et le nom a été dérivé, comme dans les exemples ci-dessus, ou encore « nager et nage » ;

-c'est le nom qui est héréditaire ou emprunté et le verbe a été dérivé : ainsi, « analyse » est emprunté au grec *analysis* (décomposition), et a donné « analyser » ; « charme » vient du latin *carmen* « chant magique » et a donné « charmer » ; « critiquer » est dérivé de « critique » N, conversion de « critique » Adj, issus de l'adjectif latin d'origine grecque *criticus* ; « récolte » vient de l'italien *ricolta*, et a donné « récolter » ; « voyage » est issu du latin *viaticum*, et a donné « voyager » ;

- le verbe et le nom sont héréditaires ; c'est le cas par exemple pour *chant* et *chanter* (« cantus » et « cantare »), *délire* et *délirer* (« delirium » et « delirare »), *fraude* et *frauder* (« fraus », « fraudis » et « fraudare »), *jeu* et *jouer* (« jocus » et « jocare »), *saut* et *sauter* (« saltus » et « saltare »).

4.4.3. Morphologie et syntaxe

La conversion est un fait de syntaxe, c'est-à-dire d'emploi : **une même forme est un nom ou un adjectif** (« fauve », « rose »), **un nom ou un verbe** (« vol », « voler ») **selon sa place dans la structure de la phrase**. Certains auteurs pourront donc l'exclure de la morphologie lexicale. C'est un fait de lexique dès lors qu'on y connaît un processus dérivationnel.

L'incidence lexicale est plus évidente dans les conversions entre nom et verbe, à cause de la différence formelle suscitée, malgré l'absence d'affixe, par la nécessité de marquer la nature verbale par une désinence. Aussi, tous les dictionnaires auront-ils deux entrées pour « nager » et « nage », « oublier » et « oubli », ou « beurre » et « beurrer », « drogue » et « droguer ».

4.5. Principales dérivations

Le classement est fait selon :

- la catégorie du dérivé ;
- la catégorie de la base ;
- le procédé (suffixation, préfixation, conversion).

On classe comme préfixés les verbes de structure *a/dé/é/en* + N ou Adj + *er/ir*.

On range dans la conversion les substantivations et adjectivations de formes verbales (infinitifs, participes), ainsi que les verbes dérivés de nom ou d'adjectif par simple ajout de la désinence.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

A. Noms

1. Noms dérivés de verbe

Suffixation

Noms de procès :

Les trois principaux suffixes sont *-(a) tion* : (manifestation, évolution, abolition, parution), *-(e)ment* (décollement, blanchiment), *-age* (décollage, forage) ; les autres moins productifs, sont *-ade* : (baignade, promenade), *-aison* (pendaison, salaison), *-ance* : (espérance, surveillance), *-is* (cliquetis, frottis), *-at* (plagiat), *-erie* (bouderie, flânerie), *-ure* (blessure, moisissure).

Différentes métonymies peuvent intervenir, notamment : résultat (le coloriage du dessin > un coloriage), instrument (aiguillage, une couverture).

Noms d'agent :

Livreur, opérateur.

Substantivation de participes présents, ou suffixation en *-ant* : dirigeant, fabricant.

Beaucoup de formes en *-eur* et *-ant* référant à des animés sont à la fois noms et adjectifs : flatteur, intrigant. On peut unifier la description en traitant la totalité des noms de ce type, y compris ceux qui ne fonctionnent pas comme adjectifs (imprimeur, fabricant), comme des converses d'adjectifs.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Noms d'instrument :

Les appareils et machines, qui ont une action mécanique, peuvent être considérés comme des agents non animés : les mêmes suffixes fonctionnent : *-eur*, *-euse* (démarrateur, tendeur, moissonneuse, tondeuse), *-ateur*, *-atrice* (générateur ; calculatrice), *-ant(e)* (voyant, imprimante). **Les féminins peuvent s'expliquer par une référence à machine, et le masculin à appareil** : une imprimante est une (machine) imprimante, un démarreur est un (appareil) démarreur. Les noms non animés en *-ant* et *-eur* sont alors traités comme des converses d'adjectifs. Mais le masculin est plutôt une sorte de neutre.

Les noms d'instrument sont en *-oir (e)* (arrosoir, écumoire), en *-ail* (éventail, gouvernail), en *-ette* (allumette, calelette) ; quelques instruments en *-on* : bouchon, lorgnon, pilon.

Noms de lieu :

Ils sont en *-oir*, comme les instruments : fumoir, dortoir. Ce sont en fait des lieux instrumentaux, destinés à un usage : un isoloir, endroit où l'on s'isole (pour voter), est aussi un dispositif spécialement conçu à cet effet.

Certains noms en *-erie* à base verbale désignent aussi des lieux liés à une activité industrielle ou commerciale : raffinerie, blanchisserie.

Conversion

Noms de procès :

Nage, vol.

Substantivation de participes passés et d'infinitifs : arrivée, sortie, battue, découverte ; devoir, repentir, rire.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Noms d'agent :

Un pilote, un critique, les cogens (ceux qui cogenent, les agents de police).

Noms d'instrument :

Appeau (variante de « appel »), cache, enveloppe.

2. Noms dérivés d'adjectif

Suffixation

Elle donne, selon le sens de l'adjectif, des noms de qualité, de sentiment, de comportement : *-eur* (blondeur, froideur), *-esse* (faiblesse, hardiesse), *-ie* et *-erie* (monotonie, bigoterie), *-ise* (bêtise, gourmandise) *-(i)té* (habileté, banalité), *-itude* (inquiétude, amplitude) *-ure* (froidure, désinvolture), *-ance/-ence*, en relation avec les adjectifs verbaux (vaillance, négligence). Les noms en *-isme* (attitude, doctrine) sont souvent à base adjectivale : snobisme, scepticisme.

Conversion

Le nom a un sens abstrait ou un sens concret :

-sens abstrait : le beau, le froid, le vert. La substantivation transforme en notion, ou objet de pensée, la propriété exprimée par l'adjectif, en la dégageant par abstraction des référents auxquels elle peut s'appliquer ;

-sens concret : un objet est désigné par une propriété caractéristique.

Il s'agit :

- d'un animé : un (e) malade, noir (e), blond (e) ;

- d'un non-animé : une commode, un rapide, un portable, un compact, un bleu, un complet, un carré, un rond.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

On décrit généralement ces substantivations comme des ellipses : les jeunes = les (personnes) jeunes. Pour les non-animés, le cas est moins simple. Il est parfois facile, et de plus nécessaire pour l'interprétation, de rétablir un nom : un (train, fleuve) rapide, un (ordinateur, téléphone) portable, un (disque) compact, un (vêtement) bleu, un (document) faux, un (médicament) antalgique. C'est ce nom sous-jacent qui est censé déterminer le genre, voire le nombre : la (élection) présidentielle, les (élections) législatives, une (machine) imprimante, une (voiture) automobile. Le nom dérivé de l'adjectif est hyponyme du nom effacé : « un rapide » est une sorte de train ou une sorte de fleuve. Dans d'autres exemples, il est difficile ou impossible d'en trouver un. Ainsi, les dictionnaires expliquent la substantivation féminine de « commode » par l'ellipse de « armoire » ; mais les deux noms sont aujourd'hui co-hyponymes de « meuble de rangement » et non en relation d'hyper/hyponymie, comme « train » et « rapide ». Si « un bleu de travail » est bien « un vêtement bleu », on ne voit pas en revanche quel nom serait effacé pour obtenir le sens « ecchymose » de bleu N.

Le masculin peut s'expliquer comme un neutre : d'où le français pour la langue française, « le nucléaire » pour « l'énergie nucléaire », « le plastique » pour « la matière plastique » (cf. M. Roché, « Le masculin est-il plus productif que le féminin ? », *Langue française*, n° 96, p. 114). Il faut donc distinguer les substantivations qui passent par un effacement, avec héritage du genre, et celle qui forment un nom (abstrait ou concret) par attribution du seul genre masculin (à valeur neutre) à l'adjectif (cf. A. Winther, « Un seul point de morphosyntaxe : la formation des adjectifs substantivés en français », *L'Information grammaticale*, n° 68, 1996, p. 42-46).

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

3. Noms dérivés de nom

Suffixation

On trouve ici un grand nombre de suffixes et plusieurs classes sémantiques, qui ne se correspondent pas : plusieurs suffixes interviennent dans une classe donnée ; un même suffixe peut intervenir dans plusieurs classes ;

On indique les séries dominantes :

-diminutifs en *-et* (te) (coffret, facturette, sucrette), *-ot* (îlot), *-eau* (tyranneau), éléphantreau), *-elle* (tourelle), *-in* (tableautin, figurine), *-ille* (flotille), *-(er)on* (chaînon, ourson, napperon), *-ill(e) + -on* (portillon), *(ic) -ule* (veinule, monticule) ;

-collectifs en *-age* (feuillage), *-ade* (colonnade), *-erie* (paysannerie, tuyauterie), *-aille* (ferraille) ;

- lieux en *-erie* (infirmerie), *-ier* (poulailler), *-aie* (cerisaie) ;

- produits en *-age* (lainage), *-aide* (citronnade) ;

-métiers en *-ier* (chapelier), *-aire* (disquaire), *-iste* (dentiste), *-ien* (chirurgien), *-eron* (bûcheron) ;

-contenants en *-ier* (beurrier), contenus en *-ée* (cuillerée) ;

-arbres en *-ier* (amandier).

Préfixation

On trouve quelques contraires en *(dé(s) –* et en *in-* : désordre, insuccès.

La notion de « contraire » est à prendre dans un sens très extensif : la « dénatalité » est plutôt la diminution de la natalité.

Parasynthèse

Encolure

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

B. Verbes

1. Verbes dérivés de nom

Suffixation

Les suffixes sont *-is-* (accessoiriser, caraméliser, scandaliser) et *-(i) fi-* (vitrifier, codifier, personnifier, statufier), avec la désinence *-er*.

Préfixation

Les préfixes sont *a-* (atterrir, annoter), *é-* (ébrancher, ébruiter), *en-* (enterrer, empoisonner), *dé-* (déterrer, détartre).

Conversion

Meubler, coller ; c'est pour des raisons pragmatiques que beurrer signifie « mettre du beurre » et plumer « enlever les plumes » : ce sont les actions usuelles relatives à ces objets.

Dans « coller » ou « boutonner », le nom de base est un moyen et non un objet : « fixer à l'aide de colle », « fermer à l'aide de boutons ». « Gommer 1 » signifie « mettre de la gomme (substance) » : gommer les bords d'une enveloppe, papier gommé. « Gommer 2 » signifie « effacer à l'aide d'une gomme 2 (objet) » : gommer un dessin.

Avec les noms d'instruments, le verbe signifie l'activité correspondante : balayer, skier

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Bouquiner, jardiner, c'est faire ce qu'on fait habituellement avec un bouquin ou un jardin. Les Québécois disent magasiner : « faire les magasins » ou « faire des courses ».

2. Verbes dérivés d'adjectif

Suffixation

On trouve ici les suffixes *-is-* (immobiliser, précariser) et *-(i) fi-* (amplifier, solidifier).

Les adjectifs en *-ique* sont tronqués : automatiser, diaboliser, électriser.

Le sens « rendre Adj », qui est celui des exemples donnés, est bien représenté, mais non constant : localiser, subtiliser, sympathiser, bêtifier n'ont pas ce sens.

Préfixation

On retrouve les préfixes *a-* (affaiblir), *é-* non privatif (éborgner), *en-* (enhardir), *dé-* (déniaiser). Les trois premiers se combinent souvent à *r(e)-* : ralentir (*r(e)-a-lent-ir*), réchauffer, renforcer, etc. « Rasséréner » est dérivé de serein : *r(e)-a-sérén* (=serein) *-er*.

Conversion

grandir, rougir

Préfixés et convertes sont souvent transitifs (signifiant « rendre + Adj ») et intransitifs (signifiant « devenir + Adj ») ; l'objet du verbe transitif est le sujet du verbe intransitif : ce vêtement enlaidit Paul, Paul enlaidit ; le soleil jaunit les rideaux, les rideaux jaunissent. Ou bien, une répartition se fait : par exemple, « maigrir » est intransitif, « amaigrir » est transitif.

3. Verbes dérivés de verbe

Suffixation

Les suffixes *-et-(er)*, *-ot (er)* (voleter, tapoter), *-ill -(er)* (mordiller), *-in- (er)* (trotter), *-onn- (er)* (chantonner) ont une valeur diminutive et itérative ; *-aill-(er)* (tirailleur), *-ass-(er)* (rêvasser) sont de plus marqués par une péjoration ; *-och-(er)* (bavoche), *-ouill-(er)* (mâchouiller) sont marqués par un registre familier.

Préfixation

Dé- privatif (débaptiser, déplaire) est plus productif que *di-*, ou *dys-* (disjoindre, dysfonctionner) ; *dé-* intensif (détremper) est peu représenté dans le vocabulaire général courant ; *ré-* itératif (redire, redistribuer) est totalement disponible : pratiquement tout verbe en discours est préfixable par *re-* ; il est récursif : *re-* relaver. Un sous-ensemble est lexicalisé (par exemple, repeindre). La valeur itérative est à distinguer de la valeur spatiale ou temporelle (signifiant le retour à un état antérieur) que l'on trouve dans rallumer ou redescendre : le sens n'est pas « allumer (descendre) une deuxième fois ».

Lorsqu'il est combiné aux préfixes *en-*, *a-*, *é*, avec une base adjectivale, sa valeur est d'autant plus faible que la forme sans *r (e)-* est moins utilisée : ralentir, réchauffer, renforcer.

Le préfixe verbal *pré-* signifie l'antériorité (préchauffer) ou la supériorité (prédominer). Le préfixe *-en* a quelques emplois verbaux difficiles à unifier : encourir, endormir, enfermer.

C. Adjectifs

1. Adjectifs dérivés de verbe

Suffixation

Suffixation en *-eur* (enchanteur, flatteur), en *-eux* (boiteux, coûteux), en *(at)-if* (pensif, créatif), en *-ble* (admirable, crédible).

Les formes en *-able/ible* sont généralement construites sur des verbes transitifs et ont un sens passif, sauf quelques-unes : convenable, logeable, serviable, valable, viable, cyclable, navigable, skiable. Ce sont de véritables adjectifs quand elles sont compatibles avec les adverbes de degré des adjectifs (un prix très abordable) et quand leur sens n'est pas exactement déductible de celui du verbe (une personne aimable). Elles restent des formes verbales quand elles sont suivies d'un complément d'agent : cet outil est utilisable par un singe.

Conversion

L'adjectivation de participes (amusant, fatigué) est marquée par :

- la variation en genre et en nombre pour les formes en *-ant* (adjectifs verbaux) ;
- l'absence de complément verbal : des cheveux dorés vs du bois doré à l'or fin ;
- la modification par adverbe de degré : un coin complètement perdu, un esprit très ouvert ;
- l'emploi comme attribut ;
- le sens : dans bois doré, « doré » n'a d'adjectif que la position épithète et garde le sens du verbe, avec les valeurs d'accompli et de passif du participe passé de verbe transitif (doré, « qui a été doré »). En revanche, « doré » dans « cheveux dorés » ne signifie pas « qui ont été dorés » mais « qui ont la couleur de l'or ». On a ainsi beaucoup d'adjectifs de comportement ou de caractère : raffiné, déterminé, décidé, éveillé, entreprenant, fuyant.

2. Adjectifs dérivés de nom

Suffixation

Elle présente un grand nombre de formes. On peut grouper les suffixes en deux ensembles, selon qu'ils forment plutôt des adjectifs qualificatifs, qui désignent une propriété, ou des adjectifs de relation équivalents d'une détermination :

-adjectifs qualificatifs : *-é* (accidenté, venté), *-(i)eux* (courageux, venteux, audacieux), *-if* (massif, sportif), *-oire* (illusoire), *-u* (pointu, barbu) ;

-adjectifs de relation : *-aire* (bancaire), *-al* (national), *-el* (présidentiel), *-esque* (livresque), *-ien* (terrien), *-ir* (saisonnier), *-ique* (atomique). On peut y rattacher les suffixes qui forment, sur les noms propres de pays, de région et de villes, les adjectifs « ethniques », qui se convertissent en noms d'habitants ou de langues, *-ais* (français), *-ain* (africain), *-ien* (égyptien), *-ois* (lillois).

Mais un même suffixe peut donner les deux types d'adjectifs : laitier (vache laitière) ou saisonnier (métier saisonnier) sont des adjectifs de relation, mais pas « rancunier », qui est qualificatif, comme courageux. Un même adjectif peut avoir les deux emplois : « théâtral » est adjectif de relation dans « la saison théâtrale » et adjectif dans « un geste théâtral ».

« Un nerf dental » appartient à une dent, « une roue dentée » a des dents. On voit que dans ce cas, la relation partie-tout qui s'établit entre le nom recteur et le nom base de l'adjectif s'inverse, selon le suffixe employé.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Préfixation (et parasynthèse)

Antireflet, antiride(s), antirouille, antivenimeux, préélectoral.

Conversion

Pour les adjectifs de couleur (cf. supra)

Autres cas : *clé* (position clé, poste clé, mot clé), *bidon* (vote, déclaration bidon), *canon* (fille, voiture canon), *chouette* (fille, robe chouette), *culte* (film, série culte), *éclair* (visite, rencontre éclair), *miracle* (remède, procédé miracle), *monstre* (travail, rassemblement monstre), *nature* (yaourt, fille nature), *surprise* (grève(-) surprise, visite (-) surprise), *type* (contrat, candidat type), etc.

Ces séquences sont diversement décrites : N + Adj, N + N en apposition, N + N épithète nom composé N + N. En faveur de l'idée que le nom devient un adjectif, on peut avancer les critères suivants :

- la variation en nombre (mais elle n'est pas systématique et il n'y a jamais de variation en genre)
- l'emploi comme attribut : c'est bidon, elle est chouette, canon ;
- la modification par adverbe de degré : complètement bidon, très chouette, un remède vraiment miracle
- le fait qu'il peut s'appliquer à plusieurs nom, par opposition à « aiguille », par exemple, qu'on ne trouve qu'avec « talon » : « talon aiguille » est un nom composé ;
- l'absence, le plus souvent, du trait d'union, qui est la marque de composition
- l'existence d'un adjectif correspondant synonyme (même si l'adjectif peut prendre d'autres sens) : *miracle* = *miraculeux*, *monstre* = *monstrueux* (au sens « énorme »), *nature* = *naturel*, *type* = *typique*.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Aucun cas ne répond à tous les critères : il y a un continuum. Seul chouette, peut-être, est devenu un adjectif à part entière, ce qui lié à sa démotivation.

3. Adjectifs dérivés d'adjectif

Suffixation

- Diminutifs en *-et* (*pauvret*), *-ot* (*pâlot*), *-ichon* (*fam.*) *pâlichon*), *-âtre* (*blanchâtre*).

-Péjoratifs en *-ard* (*faiblard*), *-asse* (*blondasse*), *-aud* (*lourdaud*).

Les valeurs diminutive et péjorative sont très liées, dans *-âtre* et *-asse* en particulier ; le sens de la base est souvent déjà péjoratif.

Préfixation

-Contraires : le préfixe privatif le plus fréquent est *in-* (*impoli*) ; il y a aussi des contraires en *dé-* (*déloyal*), en *mal-* (*malhabile*), en *a-* (*amoral*).

Tous les adjectifs préfixés en in- ne sont pas les contraires du simple : « indifférent » n'est pas le contraire de « différent », « inoffensif » n'est pas le contraire de « offensif ».

Beaucoup d'adjectifs n'ont pas de contraire en in- : c'est qu'ils ont un antonyme lexical (long et court, vrai et faux), ou que la formation est bloquée pour des raisons sémantiques.

- Superlatifs : les préfixes du haut degré sont *extra* (*extra-fin*), *hyper-* (*hyperactif*), *sur-* (*surexcité*), *ultra-* (*ultra-sensible*).

4. Adverbes dérivés d'adjectif

Suffixation en –ment

Elle a lieu sur la forme féminine de l'adjectif (naïvement), sauf pour les adjectifs en *-ai*, *-é*, *-i*, *-u* (vraiment, aisément, poliment, éperdument ; gaîment, crûment) et les adjectifs en *-ant* et *-ent*, qui donnent des adverbes en *-amment* et *-emment* (savamment, évidemment).

Beaucoup d'adjectifs ne donnent pas d'adverbe en *-ment*. Cela peut être lié à leur forme phonétique et morphologique : par exemple, aucun adjectif en *-ard* ne donne d'adverbe en *-ment*.

*

* *

Ce chapitre revient sur les différentes caractéristiques des mots dont la forme et le sens sont les principaux aspects dépendant tous de l'histoire des mots. Il n'y a pas de sens sans forme. C'est pourquoi les types de dérivation, procédé de la morphologie dérivationnelle, ont été étayées en haut et en large dans le but de permettre une meilleure expression en découvrant et en utilisant les mots construits.

Questions de révision

1. Par des exemples de votre choix, expliquez la différence entre la morphologie dérivationnelle et la morphologie flexionnelle dans leur rapport avec la lexicologie.
2. Expliquez les branches (les sous-procédés) de la dérivation et donnez des exemples pour chaque cas.
3. Quels sont les problèmes posés par le procédé de la dérivation ?

Chapitre 5. La Formation Des Mots : La Composition

Objectifs du chapitre

À la fin du chapitre, les étudiants devront être capables de :

- distinguer la dérivation de la composition ;
- reconnaître les mots construits par les règles générales du simple procédé de composition et les mots composés par figement ;
- trouver le sens des mots composés en observant les composants ;
- faire les exercices se trouvant à la fin du chapitre.

Introduction

La composition consiste à former un mot en assemblant deux ou plusieurs mots : autoradio, aigre-doux, pomme de terre. Ce procédé se caractérise par le fait que les mots sont construits à partir d'autres mots (deux, au minimum) qui existent dans le lexique (**timbre** et **poste** existent indépendamment du mot composé « timbre-poste », alors que le préfixe **co-** et le suffixe **-ard** n'existent pas indépendamment d'un mot radical : **coauteur**, **richard**). La composition dite « savante » utilise des éléments issus de mots grecs : *misanthrope*, *androgynie* sont, historiquement, des composés grecs ; *misogyne*, *misandre*, *xénophobe* sont des composés français. Ces éléments sont catégorisés par leur étymologie et par leurs sens : nom comme *anthrop* (e) (o) « homme », verbe comme *phobe* « haïr », etc.

5.1. Le mot composé

A. Marques graphiques

1. Soudure

Elle concerne trois types de formations :

- Les composés savants ;
- Des composés anciens **plus ou moins démotivés**, comme *bonhomme*, *clairsemé*, *embonpoint*, *plafond*, *pourboire*, *vaurien*, *vinaigre* ;
- Des composés récents caractérisés par le fait que l'un des composants au moins est un mot tronqué et généralement par **l'ordre déterminant- déterminé**.

Historiquement, ce sont souvent des emprunts à l'anglais, comme *hélicoptère*, qui s'analyse en *héli* (*coptère*) et (*aéro*) *port* : c'est un aéroport (déterminé) pour les hélicoptères (déterminant).

Ces formations sont proches des **mots-valises**, qui sont formés du début du premier composant et de la fin du deuxième, sur le modèle de *motel* (*motor*+*hotel*). Les troncations sont « sauvages » : elles ne se font pas forcément aux frontières morphologiques.

Les acronymes sont formés des débuts de deux ou plusieurs mots : *agit-prop* (*agit* (action) + *prop* (agande), *sitcom* (*sit*(uation)+*com* (edy)) : *acr(o)-* signifie « sommet, extrémité » (voir *acropole*, *acrophobie*, *acrostiche*). Ce terme est appliqué aussi aux **sigles** (suite d'initiales) oralisés comme O.N.U. prononcé [Onu], et aux suites de lettres et syllabes initiales comme radar (*Radio Detecting And Ranging*), INaLF (*Institut National de la Langue Française*).

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

En français, sigles et acronymes ne forment que des noms propres, qui dénomment un référent particulier (institution, mouvement politique, etc.) ; *agit-prop* est un calque du russe ; *sitcom*, *radar* sont empruntés à l'anglais.

On appelle **apocope** la troncation de la fin du mot : convoc(ation), info (rmation), et **aphérèse** la troncation du début du mot comme (pro) *blème* ; les mots-valises sont donc composés d'une apocope et d'une aphérèse, et les acronymes de deux ou plusieurs apocopes.

La troncation de composés savants fournit des composants comme auto-(avec le sens « automobile »), télé-(avec le sens « télévision »), bio-(avec le sens « biologique ») : autoroute = route pour les autos (mobiles), téléfilm = film tourné pour la télé (vision), biocarburant, biodiversité, bioterrorisme = carburant (diversité, terrorisme) biologique. **Cela peut induire des ambiguïtés** : télé- signifie « téléphone » dans *télocarte*, « téléphérique » dans *télesiège* ou *télocabine*, « télévision » dans *téléfilm* ; auto- signifie « automobile » dans autoroute, « autobiographie » dans *autofiction*.

Cette structure de composition est à distinguer de la préfixation (télévision) et de la composition savante elle-même (téléphone).

Sur le modèle des éléments grecs, des mots français composant un *o* sont troqués en premier composant, comme « Europe » dans *eurodollar*, *eurovision*. Dans *restoroute* (restaurant + route), le *o* est phonétique.

2. *Trait d'union*

C'est par excellence la marque de la composition, traduisant dans la graphie à la fois, l'autonomie de chacun des composants et le lien étroit qui les unit. La tradition réserve d'ailleurs le terme « mot composé » aux mots à trait d'union et parle de « locution » ou « expression » en l'absence de lien graphique. Mais le

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

trait d'union n'est vraiment systématique dans aucune structure, même dans celles où il est le plus constant, comme V+N (abat-jour). On observe des hésitations :

-Entre soudure et trait d'union : *portefeuille* et *porte-monnaie* ; *enjeu*, *en-cas* ; *malappris*, *mal-aimé* ; *téléachat* ou *télé-achat* ;

-entre trait d'union et absence de lien graphique : *petit-four* ou *petit four* ; *faux-bourdon* mais *faux pas* ; *arc-en-ciel*, *eau-de-vie* mais *pomme de terre*, *eau de rose* ; *mot-clé* mais *poste clé* ; *bébé(-) éprouvette*.

Le rapport du Conseil Supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe (journal officiel du 6 décembre 1990) recommande la soudure pour les mots courants en porte-, dont « portemonnaie ».

B. Marques morphosyntaxiques

Un composé est un groupe de mots (ou syntagme), qui, comme tout syntagme, se décrit :

- par sa catégorie (qui indique sa distribution dans la phrase) ;
- par la catégorie de ses constituants et les relations fonctionnelles entre eux (syntaxe interne).

Par exemple, « rouge-gorge » est un nom constitué d'un adjectif épithète et d'un nom ; « essuie-glace » est un nom constitué d'un verbe et d'un nom complément.

Le composé peut être distingué du syntagme non lexicalisé de même structure :

- par des particularités morphosyntaxiques internes : ainsi, « rouge-gorge » comporte une antéposition de l'adjectif de couleur et un genre masculin, conforme au générique (oiseau) et non au composant nominal « gorge » ; dans « chaise longue », la postposition de longue n'est pas conforme à la syntaxe habituelle de cet adjectif ; dans « arc-en-ciel », la préposition et l'absence de déterminant montre une syntaxe archaïque.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- par des marques morphosyntaxiques internes et par sa distribution dans la phrase : ainsi, le fait qu'une séquence donnée V+N (comme « essuie-glace ») soit un mot composé est signalé (outre le trait d'union) par la syntaxe interne (absence de déterminant devant le nom, invariabilité de l'élément verbal) et par la syntaxe externe de l'ensemble, qui s'intègre comme nom (et non comme groupe verbal) à la phrase ;
- par la distribution dans la phrase uniquement : dans les nominalisations et adjectivation de syntagmes, c'est la nominalisation ou l'adjectivation seule qui marque la composition, la forme du composé étant la même que celle des séquences libres homologues : par exemple, pour les noms, Prép+N (en-cas, à-côté), groupe verbal (fait-tout, touche-à-tout, trompe-l'œil) ; phrase (m'as-tu vu) ; pour les adjectifs, groupe nominal (bon genre, fleur bleue), groupe prépositionnel (à la mode, en forme). Ces cas pourraient être considérés comme des conversions.

C. Absence de marque : syntagmes figés

Les composés non marqués par la graphie et par la syntaxe interne ou externe, comme « grand magasin », « pomme de terre » ou « prendre mouche », doivent être identifiés par un ensemble de critères linguistiques destinés à évaluer le figement qui en fait des « signes compacts » : « beau magasin » est un syntagme libre, « grand magasin » est un syntagme figé.

Benveniste propose le terme **synapsie**, défini comme groupe entier de lexèmes, reliés par divers procédés, et formant une désignation constante et spécifique : il s'agit des groupes nominaux comme « brosse à habit » ou « fusil de chasse ».

La notion de figement vient de la syntaxe. En termes saussuriens, les syntagmes libres appartiennent à la parole et les « locutions toutes faites » à la langue.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

1. Critère référentiel

On fonde l'existence d'une unité lexicale sur l'existence d'un référent unique : c'est l'ensemble *pomme de terre* ou *chaise longue* qui renvoie à un objet déterminé, de la même façon que les mots simples comme *poireau* ou *fauteuil*.

M. Grevisse précise que :

Un mot, quoique formé d'éléments graphiquement indépendants, est composé dès le moment où il évoque dans l'esprit, non les images distinctes répondant à chacun des mots composants, mais une image unique. Ainsi les composés *hôtel de ville*, *pomme de terre*, *arc de triomphe* éveillent chacun dans l'esprit une image unique, et non les images distinctes d'hôtel et de ville, de pomme et de terre, d'arc et de triomphe.

Grevisse, M. (1964 : 92)

Et E. Benveniste (1966 : 171) ajoute : « Il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant »

Ce critère s'exprime souvent en termes sémantiques (« image unique », « signifié unique ») parce qu'il s'applique le plus facilement aux noms d'objets (noms d'espèces, noms d'objets fabriqués, noms d'institutions, etc.), pour lesquels sens et référence sont très proches. Il conduit à prendre en compte des groupes assez longs et de structures variées, comme *mésange à tête bleue*, *pays en voie de développement*, *station de sports d'hiver*, dès lors qu'ils s'appliquent constamment à un objet particulier. Cette conséquence n'a pourtant guère été retenue dans la conception traditionnelle du mot composé.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

2. Critère sémantique

La composition s'accompagne souvent (mais pas toujours) de particularités sémantiques. On n'obtient pas (ou pas tout à fait) le sens du composé à partir du sens des composants : le sens du composé n'est pas compositionnel.

C'est évidemment le cas des expressions figurées obscures, comme *faire chou blanc*, ou démotivées, comme *tomber en quenouille*. Les archaïsmes conservés par les composés anciens vont également dans ce sens : dans *avoir maille à partir*, « partir » a le sens ancien « partager », et « maille » est un mot disparu désignant une pièce de monnaie de peu de valeur ; de même « férir » (*sans coup férir*), *guingois (de guingois)*, *laps (laps de temps)*, *prou (peu ou prou)*, *tournemain (en un tournemain)* n'ont pas d'emploi autonome. Dans *pomme de terre*, le composant pomme n'a pas le sens du mot pomme employé seul, mais le sens ancien « fruit », qui est celui de l'étymon latin ; en d'autres termes, une pomme de terre n'est pas une pomme, dans l'état de langue contemporain.

En revanche, dans *mauvaise herbe*, chacun des mots composants garde son sens habituel. Mais le sens du composé ne se réduit pas au sens des composants. Des éléments particuliers s'ajoutent en effet, de manière arbitraire, qui individualisent l'unité lexicale obtenue et la détachent de ses composants : *la mauvaise herbe* parce qu'elle nuit aux plantes voisines ; *un grand magasin* est bien un magasin, et il est grand ; mais ces deux composants ne donnent pas une description suffisante : c'est essentiellement un magasin qui vend toutes sortes de marchandises. Le sens de *beau quartier* n'est pas donné par le sens de *beau* ; *une chaise longue* n'est pas vraiment une sorte de chaise, mais une sorte de siège. En d'autres termes, *chaise longue* est co-hyponyme et non hyponyme de *chaise*.

Un sac à dos, en revanche, n'est pas autre chose qu'un sac conçu pour être porté sur le dos (quoique la forme soit sans doute pertinente). Le sens des dénominations comme *mésange à tête bleue* est tout à fait compositionnel.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

On voit que les critères sémantique et référentiel, s'ils sont proches, sont à distinguer. *Sac à dos* répond au critère référentiel, non au critère sémantique ; *pomme de terre* répond aux deux.

Pour les autres classes de mots, le caractère particulier du sens du composé est surtout sensible lorsqu'il y a démotivation ou figure : *à toute vapeur, un nuage de (lait, poudre), fleur bleue, voir rouge*. La métaphore est un facteur de figement sémantique.

3. Critères syntaxiques

Le figement s'accompagne du blocage des opérations syntaxiques possibles dans les syntagmes libres.

Principalement :

Substitutions paradigmatiques : à l'intérieur d'une classe syntaxique, comme celle des déterminants (*prendre une, cette mouche* n'a pas le même sens que l'expression figée *prendre la mouche* : c'est une construction libre) ; à l'intérieur d'une classe syntaxique et sémantique, comme celle des adjectifs de couleur : *point noir, mariage blanc, liste rouge, espace vert, zone bleue* vs *manteau noir, blanc, vert, bleu, etc.* ; entre co-hyponymes : *chaise longue, *fauteuil long* ; entre antonymes : **chaise courte, *vrai pas, *prendre chaud* ;

Modifications syntagmatiques telles que l'ajout d'un modifieur (adjectif ou adverbe) portant sur l'un des composants : **pomme énorme de terre, *chaise très longue, *dent cariée de sagesse, *rendre complètement gorge*.

Selon les structures, d'autres modifications peuvent être utilisées : par exemple, pour les noms composés de forme N Adj, la nominalisation de l'adjectif (*la blancheur du manteau*, mais **la blancheur du mariage* ; pour les noms de forme

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

N Adj et N Prép N, l'effacement du deuxième composant (*pied noir* et *pied*, *chemin de fer* et *chemin*, ne sont pas substituables) ; pour les verbes à complément direct, la mise au passif (*Pierre a pris la mouche*, **la mouche a été prise par Pierre*).

Certains critères sont gradables. Ainsi, les substitutions paradigmatiques peuvent être restreintes à un petit nombre de termes : *feu rouge*, *feu vert* ; *machine à laver*, *machine à coudre*, etc. Le nombre de substitutions possibles est lié aux référents. De plus, les expressions ne répondent pas forcément à tous les critères. Ainsi, certaines admettent un modificateur : *très grand homme*, *très jeune fille* ; *faire vraiment (toujours) diligence* ; *être en (très) (grande) forme*. Il y a donc **des degrés de figement**. D'autre part, l'expression est totalement ou partiellement figée. Ainsi, parmi les noms de forme N Adj et N Prép N, certains permettent l'effacement du deuxième composant et d'autres non : *Un fauteuil à bascule* est un fauteuil mais *le chemin de fer* n'est pas un chemin ; *un espace vert* est un espace mais *un cordon bleu* n'est pas un cordon.

On peut hésiter parfois sur les frontières du syntagme figé, c'est-à-dire sur la délimitation de l'unité lexicale : par exemple, comment faut-il segmenter le groupe nominal *un coup de baguette magique* ? Doit-on relever un nom *baguette magique* (que l'on retrouverait dans une phrase comme *je n'ai pas de baguette magique*) et un déterminant *un coup de* (comme dans *un coup de chance*) ; ou faut-il considérer que *coup de baguette magique* aussi est figé et constitue un nom ? Y a-t-il un nom *patte de velours* ou un verbe *faire patte de velours* ? Les adverbes comme *à gorge déployée* ou *à tombeau ouvert* ne s'emploient pas en dehors des expressions verbales *rire à gorge déployée* et *rouler à tombeau ouvert*, qui constitueraient donc les véritables unités.

La notion de figement relie ainsi la composition à la phraséologie, ou ensemble des expressions propres à une langue.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Il faut distinguer **unité phraséologique et cliché**, souvent mêlés dans les exemples des dictionnaires : *être sur la paille* est une unité de langue, mais non *la paille humide des cachots*, qui est un cliché. Mais les clichés répétés sont au bord de la lexicalisation (*caracoler en tête des sondages, jouer dans la cour des grands*).

5.2. Classes de composés

On indique ici les structures qui apparaissent les mieux représentées dans le lexique.

A. Noms

On peut distinguer deux grands types, selon que la structure du composé est différente de celle des syntagmes libres (composition proprement dite), ou est homologue à celle d'un syntagme libre.

1. Composition

V+N : *pique-assiette, perce-neige, abat-jour*. Le nom est, sauf exception (*réveille-matin, pense-bête*), complément ; cette structure convient particulièrement à des noms d'instrument ou d'agent. Elle peut fonctionner comme adjectif : *un (objet) porte-bonheur*.

N+N : on distingue généralement deux cas : les deux noms sont juxtaposés (*porte-fenêtre, moissonneuse-batteuse, poisson-chat*), ou l'un, généralement le second, est subordonné à l'autre (*autoradio, code barre, impôt sécheresse, micro-trottoir, timbre-poste*). Cette opposition schématise des relations très diverses. La

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

pure juxtaposition n'existe guère : *une porte-fenêtre* est une porte ; quand le deuxième nom est une métaphore (*poisson-chat*, *homme-grenouille*), il est plutôt subordonné et déterminant. On ne sait trop où classer certains exemples : *un sac poubelle* est-il un sac qui est aussi une poubelle, ou *un sac pour la poubelle* ?

2. Lexicalisation de syntagme

• Syntagmes nominalisés

- Prép + N (ou Pronom) : *à-côté*, *enjeu*, *sans-papier (s)* ; *chez-soi*. A la différence du type *contrepoids*, *sous-vêtement* (préfixés), ces composés ont la même forme que les syntagmes prépositionnels employés avec être comme attributs : *être à côté*, *être sans papier*.
- Déterminant numéral cardinal + N : *deux-roues* = (véhicule à) deux roues, *quatre-heures* = (repas pris à) quatre-heures.
- Groupe verbal : *touche-à-tout*, *va-nu-pieds* ; *lève-tôt*.
- Phrase : *sauve-qui-peut*, *qu'en-dira-t-on*, *suivez-moi-jeune-homme*.
- Divers : Adv + Adj (*l'infiniment petit*), Adj + Adj (*clair-obscur*), Adj + à + Inf (*bon à tirer*) / Inf (modal) + Inf (*le savoir-faire*), Adv + Inf (*le franc-parler*). Ce sont des formes composées de conversation : nominalisation d'adjectif et d'infinitif.

• Syntagmes nominaux figés

-N Adj ou Adj N (ou N Participe passé adjectivé) : ces noms correspondent à deux types de dénomination : l'une consiste à spécifier un génétique, et l'adjectif est effaçable (*grand magasin*, *beau quartier*, *mauvaise herbe*) ; l'autre consiste à nommer l'objet par sa propriété saillante, ce qui est une forme de métonymie (*grande surface*, *poids lourd*, *rouge-gorge*), ou par une métaphore (*poule mouillée*). L'adjectif n'est pas effaçable. Les métonymies passent par effacement du nom générique d'objet : (magasin à) *grande surface*, comme (véhicule à) *deux roues*.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

-N Prép N (ou Prép Inf) : *pomme de terre, dent de sagesse, mode d'emploi, salle à manger, mise en plis*. Cette structure sert à former beaucoup d'hyponymes à partir d'un hyperonyme : *brosse à dents, brosse à habits, brosse à cheveux*. Ces structures sont susceptibles d'expansions : *produit national brut, mésange à tête bleue*.

B. Adjectifs

1. Composition

- Adj+Adj : *aigre-doux, sourd-muet, bon dernier, bleu vert* (adjectifs de couleur) ;
abréviation du premier adjectif en -o : *franco-anglais*.
- Adj+N (adjectifs de couleur) : *bleu roi*.

2. Syntagmes adjectivés

Ils sont employés comme attribut et épithète, et sont modifiables par un adverbe de degré s'ils signifient une propriété gradable : *cette robe est (très) à la mode, une robe à la mode*. Ce sont surtout des groupes nominaux prépositionnels : *à cran, en forme, d'accord, sous le choc, dans le ton, sur mesure*. On trouve aussi des groupes nominaux variés, comme *fleur bleue, bon marché, tête en l'air*, et des structures diverses : *mal en point, tout ouïe, comme il faut, etc.*

C. Verbes

Le terme usuel de locutions verbales rassemble des séquences diverses, qui n'ont pas toujours le caractère figé des exemples suivants.

- V+N sans déterminant : *avoir lieu, prendre froid ; faire diligence, rendre gorge*.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

-V+Dét+N : *prendre la mouche, jeter son dévolu (sur)* ; dans ce cas, l'invariabilité de la mise au passif, le sens non compositionnel constituent des critères de figement.

-V+Adj employé comme adverbe ou V+Adv : *voir rouge, tenir bon, tomber bien/mal*.

-Nombre d'expressions verbales imagées, constituées d'un verbe et de ses compléments comme *tirer le diable par la queue, mettre le feu aux poudres*, doivent être considérées plutôt comme des phrases figées, où seul le sujet varie lexicalement.

D. Adverbes

Pour les adverbes, les prépositions et les conjonctions, la terminologie grammaticale usuelle oppose formes simples, formes composées (liées), et locutions (composés non liés).

- Composés liés : Adv + Adv (*bientôt*), Dét + N (*quelquefois*), Prép + Prép (*dessous*), Adv + Adj ou N (*là-bas*), Prép + Pronom (*pourquoi*), etc.

- Locutions adverbiales : ce sont le plus souvent des groupes prépositionnels comme *en revanche, de travers, par hasard, de gré ou de force, de temps en temps ; au hasard, du coup, d'autre part*. On peut noter une sous-structure particulièrement productive, *à la N*, avec des déverbaux (*à la dérobée, à la renverse*) ou autres noms (*à la diable*). Les expressions plus ou moins imagées comme *à armes égales, de haute lutte*, sont très liées à un ou deux verbes.

E. Prépositions

D'autres formes existent, qui sont variées : *quand même, malgré tout, mine de rien, de vous à moi, au petit bonheur la chance*.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- Composés liés : Prép+Adv (*depuis, par-delà*), Adv + Participe passé (*hormis*).
- Locutions prépositives (ou prépositionnelles) : elles sont composées avec des adverbes (*au-dessus de, à même*) ou avec des noms (*grâce à, faute de, de manière à, en faveur de*). Celles-ci ne sont pas toujours figées : *dans le/un but (avoué) de, dans/avec le but de, dans le but/ l'intention de*.
Certaines formes de prépositions et d'adverbes sont liées par des sur-compositions : *dessus > au-dessus > au-dessus de*.

F. Conjonctions

- Composés liés ou partiellement liés : Adv + Conjonction que (*puisque*), Pronom+que (*quoique*), Prép + Pronom + que (*parce que*), Prép + N + que (*afin que*).
- Locutions conjonctives : Adv + que (*bien que, alors que*), Prép + que (*pour que, sauf que*) ; Prép + N + que (*de/en sorte que, à [la seule] condition que, à seule fin que*) ; mais aussi *quand bien même, comme si*.
- Les adverbes connecteurs (*en effet, par conséquent, du coup*) peuvent être rapprochés des conjonctions de coordination.

G. Déterminants

Sont composés : l'article partitif féminin (*de la*), certains numéraux cardinaux (*dix-huit, deux cents, vingt et un*) ; certains indéfinis, composés avec un adverbe (*beaucoup de*), un adjectif (*plein de*), ou un nom : *un nuage de* (lait) = du, un peu de (lait) ; *une foule de* (problèmes), *une grêle de* (coups), *un luxe de* (précautions), *pléthore de* (il y a pléthore de candidats). Ces derniers sont très

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

nombreux. Les déterminants démonstratifs composés sont discontinus : *ce (N)-ci*, *là*.

H. Pronoms

Sont composés : les pronoms personnels en -même (*moi-même*) ; les pronoms possessifs (*le mien*) ; les pronoms démonstratifs en -ci et -là (*celui-ci*) ; certains indéfinis (*quelqu'un, n'importe qui, qui de droit, tout un chacun*). La forme sujet non animé du pronom interrogatif est toujours composée (*qu'est-ce qui*) ; les autres formes composées, comme *qui est-ce qui*, sont en concurrence avec les formes simples. Le relatif ou interrogatif *lequel*, les démonstratifs *ceci* et *cela* sont soudés.

I. Phrases

Les phrases qui appartiennent au lexique sont de deux sortes : **les proverbes**, phrases à valeur générale, non situées dans une énonciation, tout à fait invariables, que les dictionnaires répertorient (*à bon chat, bon rat. Rira bien qui rira le dernier*) ; **les phrases figées**, constituées par l'ensemble formé par le verbe et ses actants, qui varient au moins par les marques énonciatives (temps, personne) et les modalités (interrogation, négation, injonction), et peuvent admettre d'autres variations ; par exemple :

- Sujet libre (*mettre le feu aux poudres*), sujet animé (*tirer le diable par la queue*) : on peut aussi traiter ces groupes comme des verbes intransitifs ;
- Sujet et modalité assertive figés, temps verbal et personne variable (*mon/son sang n'a fait/ ne fit qu'un tour*) ;
- Temps verbal et négation figés, personne variable : *il/je ne ferai/s pas de mal à une mouche* ;

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

- Négation figée, sujet animé, temps verbal variable : *n'être pas à prendre avec des pincettes*.

Certaines phrases toutes faites sont proches des proverbes : *c'est l'étincelle qui a mis le feu aux poudres* ; *c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase* ; *la nature reprend ses droits* ; *point trop n'en faut*. Ce sont des phrases idiomatiques « épisodiques ».

5.3. La composition savante

Les composés savants sont des noms et des adjectifs. On observe des structures analogues à celles de la composition, même si la classe syntaxique des composants est parfois problématique : l'élément *graphe* « écrire, écriture » apparaît comme verbal dans *biographie* (« vie »+ « écrire », « celui qui écrit la vie », N+V) et nominal dans *orthographe* (« correcte »+ « écriture », Adj+N) ; *mane* (*héroïnomane*) est perçu comme verbal, en relation de synonymie avec *phile* (*bibliophile*), alors qu'il est éthologiquement nominal.

A. V+N ou N+V

L'ordre V+N (*phil* « aimer »+*anthrope* « homme, humanité ») est celui des composés comme *porte-monnaie* ; l'ordre N+V (*hydro* « eau » + *phile* « aimer »), qui est un ordre déterminant + déterminé, est dominant dans la composition savante. (On le trouve aussi dans les composés mixtes, comme *hydravion*, et à premier élément tronqué, comme *pédrodollar*). Certains éléments verbaux sont toujours à gauche –*mis* (*o*) –, d'autres toujours à droite (le synonyme *phobe*), d'autres enfin à droite et à gauche : *phil(e)* (*o*), *phon(e)(o)*. Ceux qui sont

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

constamment ou souvent à droite fonctionnent comme des suffixes et se joignent à des mots français : *insecticide*, *francophile*.

En principe, le mot français prend une terminaison ou subit une troncation en *-o* si le second élément est grec, et en *-i* s'il est latin ; la forme *bureaucrate* joue sur une finale en *o* phonétique.

Ces composés sont des adjectifs ou des noms, signifiant « qui V », « celui qui V » ; certains ne fonctionnent que comme adjectif (*misogyne*, *hydrophile*), d'autres comme adjectifs et noms (*misanthrope*, *insecticide*). Les noms dans ce cas peuvent être considérés comme des substantivations de l'adjectif. Cette structure produit aussi des noms abstraits en *-ie* (*misogynie*), dont quelques-uns sont sans adjectif simple correspondant : *philatélie*, *thalassothérapie*.

B. Adj + N

On retrouve ici les deux types de dénomination fournis par les composés non savants de même structure :

- un nom générique spécifié par l'adjectif, comme dans *petite cuillère* ou *faux col* : *lithe mégalithe*, *méga* « grosse » + « pierre » ; *microcosme*, *micro* + « petit » + *cosme* « monde » ; *pseudonyme*, *pseud* (o) « faux » + *onyme* « nom » ;
- une propriété saillante, comme dans *rouge-gorge* ou *grande surface* : *brachycéphale*, *brachy* « large » + *céphale* « tête », « à la tête large ». Cependant, les composés savants sont plutôt des noms dans le premier cas (mais *orthodoxe*, *ortho* « correct » + *doxe* « opinion »), et plutôt des adjectifs dans le second ; d'autre part, le second type paraît fonctionner surtout dans les vocabulaires de spécialité.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Les adjectifs fréquents, comme « pseudo » ou « micro », s'assimilent à des préfixes, et se joignent à des mots français.

C. N+N

On peut là aussi retrouver les deux types de relation entre les noms composants que sont **la juxtaposition** (*androgynie*, *andro* « homme » + *gyne* « femme ») et **la subordination** (*toponyme*, *top* (o) « lieu » + *onyme* « nom » ; *anthropomorphe*, *anthropo* « homme » + *morphe* « forme »). Cette structure est surtout productive dans les terminologies scientifiques et techniques.

D. Adv + V, Adv ou Prép + N

Par exemple : *télépathe/ie*, *télé* « loin » + *pathe/ie* « ressentir », *paradoxe*, *para* « à côté » + *doxe* « opinion ». On peut les comparer aux formations françaises comme *sous-développement*, *sous-bois*. Certains éléments adverbiaux et /ou prépositionnels s'intègrent comme préfixes : *télévision*, *hypotension*, *paralittérature*. D'autres, comme *eu-* « bien » (*euphémisme*, *euphorie*, *euthanasie*) ou *dia* « à travers » (*diachronie*, *diaphane*) restent cantonnés aux formations savantes et aux vocabulaires de spécialité.

*

* *

Le procédé de la composition fait suite à la dérivation, mais toutes les deux se conjoignent dans la formation des mots construits. Leur différence opérationnelle a été démontrée par le fait que la composition recourt à des éléments ayant chacun un sens autonome. Ce qui n'est pas le cas pour la dérivation.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Pour l'essentiel, on retiendra dans ce chapitre que les mots composés sont des trois catégories : les mots avec des marques graphiques observables et analysables (la soudure et le trait d'union) ; les mots avec des marques morphosyntaxiques (relations syntaxiques entre les composants) ; et enfin les syntagmes figés qui n'ont pas de marques.

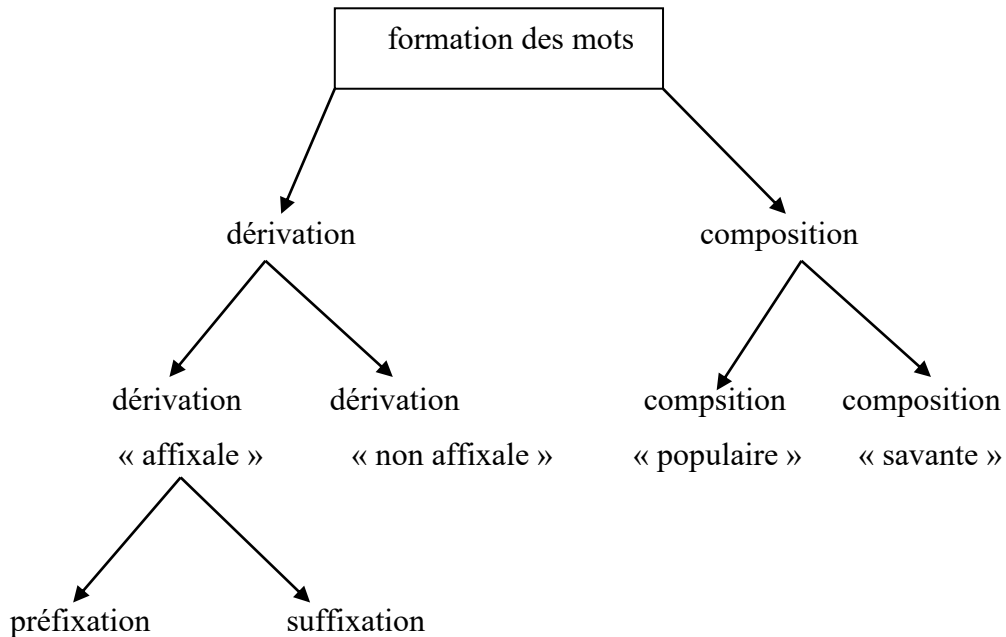
Tout compte fait, une forme linguistique se construit toujours à partir d'une autre forme déjà existante dans le langage (Charaudeau, 2006 : 67). Il n'y a pas de création lexicale ex nihilo, pour la bonne raison que c'est le sens qui est en jeu dans toute création linguistique et que toute forme est associée à un sens.

Les procédés de formation des formes linguistiques s'expliquent donc en fonction de deux facteurs : l'un, d'ordre **structurel** qui permet un jeu de substitution (paradigmatique) et de combinaison (syntagmatique).

Il s'en suit qu'au lieu de considérer le phénomène de construction des mots comme le résultat d'un simple ajout d'une autre forme, il faut le considérer à l'intérieur d'un réseau de corrélations qui produit des modèles à partir desquels se développe le processus de formation linguistique.

Le schéma suivant résume les deux principaux procédés de la formation des mots.

Figure 4 : Formation des mots



Source : Lehmann et Martin-Berthet (2005 : 128)

Questions de révision

1. Par quoi reconnaît-on les mots composés à partir des éléments du grec ou du latin ?
2. Quel est le sens des expressions figées contenus dans ce chapitre ? Sont-ils des mots à proprement parler ?
3. Quels sont les problèmes posés par les mots composés ?
4. A chaque niveau de classes de mots composés chez deux exemples propres.

Conclusion Générale

D'une manière lapidaire, la lexicologie étudie les mots, les relations qu'ils entretiennent entre eux, ainsi que leur ensemble qu'est le lexique. Ce terme est différent de la lexicographie qui a le rôle d'étudier les techniques d'écriture des dictionnaires.

Dans le premier chapitre de ce cours, nous avons constaté qu'il existe deux types de mots. D'une part, il y a des mots qui ont un sens autonome dans le dictionnaire. Ce sont des entités lexicales qui possèdent une forme (sa), un contenu sémantique (sé), une catégorie grammaticale, ainsi qu'une référence (ré). Ce sont des mots pleins. D'autre part, on trouve des mots qui n'ont pas d'adresses dans le dictionnaire. On les appelle des mots vides. La plupart de ces unités sont des mots grammaticaux. Elles n'ont pas de définition dans le dictionnaire, mais on les définit grammaticalement. C'est pourquoi ces éléments sont répertoriés sous la dénomination de « mots grammaticaux », appelés aussi catégories mineures par opposition aux catégories majeures.

On ne peut pas parler de mots sans référence à l'ensemble qu'ils font. C'est ce que nous avons appelé « lexique ». Dans cet aspect du présent chapitre, nous avons parlé de deux sortes de lexique. Le lexique général, commun à tous les locuteurs, et les lexiques de spécialités qui dépendent des domaines. Il y a dès lors des dictionnaires généraux, des dictionnaires de spécialité, et des dictionnaires encyclopédiques où l'on trouve des connaissances beaucoup plus étendues que celles que nous pouvons trouver les deux premiers types de dictionnaires.

Le deuxième chapitre a été focalisé sur les caractéristiques des unités de la deuxième articulation du langage. C'est le plus court parce qu'il élargit les notions vues dans le cours de linguistique générale en première année. La

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

nouveauté observée ici est que les mots, à côté du sens dénotatif et connotatif, ont un sens référentiel. De plus, cette partie du cours introduit le suivant par la notion de définition par classe d'objets. D'un côté, on peut définir une classe d'objets en énumérant les éléments dont se compose la classe. C'est la définition en extension. D'un autre côté, on définit la classe par les propriétés communes aux objets de la classe. C'est la définition en intension.

Le chapitre, consacré aux analyses du sens, est une ébauche des procédés de définition des mots. Ceux-ci se fondent principalement sur trois manières de faire pour donner une définition à un mot : l'inclusion, l'analyse sémique et la typicité (prototype et stéréotype). Selon le modèle aristotéricien, la définition par inclusion procède d'abord par préciser la classe générale à laquelle appartient l'élément à définir. On donne ensuite les spécifications, c'est-à-dire les propriétés qui permettent d'isoler un mot x des autres mots appartenant à la même classe.

Dans l'analyse sémique, il s'agit d'une approche intralinguistique et différentielle. On est conduit à différencier, dans un ensemble lexical donné, les sens des mots les uns par rapport aux autres en analysant le signifié en traits sémantiques ou traits distinctifs. Ces traits sont appelés « sèmes ». On en distingue trois genres : les sèmes génériques, communs aux unités lexicales d'un ensemble donné, les sèmes spécifiques propres à un mot x et les sèmes virtuels qui sollicitent des emplois contextuels.

Les prototypes et les stéréotypes procèdent par catégorisation. Il s'agit de préciser les conditions nécessaires et suffisantes (CNS) pour qu'un élément x appartienne à une classe donnée et de préciser le degré de ressemblance avec le meilleur représentant de la catégorie, appelé prototype. Le stéréotype est quant à lui une « description d'un membre normal » de la classe naturelle avec les caractéristiques qui lui sont associées, celles-ci pouvant être vraies ou fausses.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Les deux derniers chapitres s'attachent à expliquer les mécanismes de la formation des mots en français. Les entités lexicales du français sont issues des anciennes langues comme le latin, le francique et le gaulois : ce sont des mots héréditaires. D'autres sont venus du latin ou d'autres langues étrangères : ce sont des emprunts. On reconnaît les mots héréditaires ou emprunts par leur étymologie, c'est-à-dire leur histoire phonétique et sémantique. Mais la plupart des mots que nous utilisons actuellement en français dans la communication sont des mots qui ont été formés par deux procédés principaux : la dérivation et la composition. Tandis que la composition assemble deux (ou plus) mots en un seul, par soudure ou trait d'union, la dérivation crée un mot nouveau à partir d'un mot préexistant en modifiant en principe ses trois aspects évoqués dans le premier chapitre : la forme, le sens et la catégorie grammaticale. Il existe aujourd'hui d'autres procédés récents dont la principale est la troncation.

Dans les chapitres précédents, nous avons constaté que les analyses du sens lexical diffèrent selon les modèles théoriques. Mais, quel que soit la théorie avancée en sémantique lexicale, les mots ont un sens en langue. Il y a, sous les différentes occurrences (apparitions) d'un mot en discours, un invariant sémantique, un noyau stable inhérent au mot que l'on peut décrire en relation avec ses emplois et hors emploi.

On en a retenu trois qui forment le soubassement théorique de la sémantique lexicale. Le modèle de la définition par inclusion et celui de la théorie de la typicité se situent dans une perspective de sémantique référentielle (sémantique de la désignation). Le sens de l'unité lexicale est conçu en termes de traits référentiels, qu'il s'agisse des traits de la définition ou des traits typiques. Le modèle de l'analyse sémique en revanche, est orienté sur la sémantique de la signification : le sens de l'unité lexicale est défini de manière différentielle par les rapports qu'il entretient avec les autres unités du système linguistique, en dehors de la référence.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Ce chapitre revient sur les différentes caractéristiques des mots dont la forme et le sens sont les principaux aspects dépendant tous de l'histoire des mots. Il n'y a pas de sens sans forme. C'est pourquoi les types de dérivation, procédé de la morphologie dérivationnelle, ont été étayées en haut et en large dans le but de permettre une meilleure expression en découvrant et en utilisant les mots construits.

Le procédé de la composition, objet du dernier chapitre, fait suite à la dérivation ; mais toutes les deux se conjoignent dans la formation des mots construits. Leur différence opérationnelle a été démontrée par le fait que la composition recourt à des éléments ayant chacun un sens autonome. Ce qui n'est pas le cas pour la dérivation.

Pour l'essentiel, on retiendra dans ce chapitre que les mots composés sont des trois catégories : les mots avec des marques graphiques observables et analysables (la soudure et le trait d'union) ; les mots avec des marques morphosyntaxiques (relations syntaxiques entre les composants) ; et enfin les syntagmes figés qui n'ont pas de marques.

Glossaire des Notions

Acronymes : Les acronymes sont formés des débuts de deux ou plusieurs mots : agit-prop (agit (ation) + prop (agande). Ce terme est appliqué aussi aux **sigles** : O.N.U. prononcé [onu].

Actant : Les actants sont les participants au procès du verbe (sujet et compléments essentiels) que l'on distingue des circonstants (compléments non essentiels).

Adresse : C'est la forme qui sert d'entrée dans les dictionnaires, ou *lemme* dans le domaine du traitement informatique. La lemmatisation consiste à indexer les différentes formes fléchies sous cette forme unique : par exemple *blanc*, *blanche*, *blanches* sont regroupés sous *blanc*.

Afférent (sème) : Les sèmes dénotatifs sont appelés **inhérents** et les sèmes connotatifs les sèmes **afférents**. Les sèmes afférents sont liés aux normes sociales. Ainsi, le sémème de *caviar* comprend, en langue, le sème inhérent /comestible/ et le sème afférent /luxe/, le sémème de *femme* comprend le sème inhérent /sexe féminin/ et le sème afférent /faiblesse/.

Allomorphes (allo- « autre » + **-morphe** : « forme »). Ce sont des variantes graphiques ou à la fois graphiques et phoniques. Par exemple, « même » *homéo-* dans *homéopathie* et *homo* dans *homosexuel*.

Amalgame : Mélange de deux éléments. Ex : *du* = de + le.

Antonomase : Le fait que des noms de personnages emblématiques désignent une classe d'individus a été répertorié par la rhétorique dans les « figures de mots » sous le terme d'**antonomase**. Exemple : *tartuffe*, *don juan*. Certains auteurs parlent aujourd'hui de *nom propre métaphorique* par opposition aux *noms propres métonymiques* tels que un *Picasso* = « un tableau de Picasso »

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

Antonyme : Dans la tradition lexicographique, les antonymes sont définis comme des mots de sens contraire et comme tels, ils paraissent opposés aux synonymes.

Aphérèse : On appelle **apocope** la troncation de la fin du mot : *convoc* (ation), *info* (rmation), et **aphérèse** la troncation du début du mot comme (pro) *blème* ; les mots valises sont donc composés d'une apocope et d'une aphérèse, et les **acronymes** de deux ou plusieurs apocopes.

Archiphonème : une unité phonologique regroupant les particularités distinctives de plusieurs phonèmes dont l'un au moins est exclu dans certaines positions. C'est-à-dire que l'opposition entre ces phonèmes ne se réalise pas dans ces positions : elle est neutralisée (voisement/dévoisement).

Base : En morphologie lexicale, le terme base désigne généralement le mot d'où vient le dérivé.

Calque : Calque désigne l'emprunt qui résulte d'une traduction littérale soit d'une expression (*col blanc*, *white-collar*) soit d'une acception (*souris* au sens de «boîtier connecté à un ordinateur » : *mouse*).

Catachrèse : Les catachrèses sont des tropes (métaphores) qui ont un rôle de suppléance dans la dénomination, en raison de l'absence de terme propre. Ainsi *œil de bœuf* constitue la dénomination normale de l'objet (type de fenêtre). Autres exemples : *dents de scie*, *bec d'une plume*, *gorges d'une rivière*, etc.

Emprunt : le terme emprunt désigne tout élément provenant d'une autre langue, il a une valeur générique.

Fausse motivation : On peut rattacher un mot à un autre à cause d'une ressemblance de forme accidentelle, sans qu'ils soient en relation historique : on lui trouve une motivation qui n'est pas vraie. On parle alors de **remotivation**, ou **fausse motivation**, ou encore **étymologie populaire**.

Grammaticalisation : le fait qu'un mot lexical devienne grammatical ou acquiert un emploi grammatical, avec une perte de sens (désémantisation) ; par exemple, le participe présent « pendant » (verbe pendre) donne une préposition (*pendant ce*

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

temps) ; le verbe de mouvement « aller » fonctionne aussi comme auxiliaire de futur proche.

Hapax : Ce sont des mots attestés une seule fois dans un texte ou dans un corpus donné.

Idiosyncrasie : Certains sens particuliers sont des sens figurés, et à ce titre rentrent dans les types généraux. Par exemple, *lunettes* dérive de *lune* au sens métaphorique « forme ronde ». Les particularités formelles ou sémantiques sont des **idiosyncrasies**. Ce terme, emprunté à la médecine, est un composé savant formé des éléments grecs *idio-* « particulier », *-syn-* « avec, ensemble » et *-cras-* « mélange » : *l'idiosyncrasie*, ou « mélange particulier ». Un dérivé idiosyncratique est le résultat particulier de la combinaison entre une base et un affixe.

Isomorphisme : analogie de structure entre le plan de l'expression (les signifiants) et le plan du contenu (les signifiés).

Lemmatisation (de lemme ou entrée) : consiste à indexer les différentes formes fléchies sous cette forme unique.

Lexicalisation : C'est l'inverse de la grammaticalisation. Par exemple « le devant » est issu d'une préposition.

Lexicométrie (appelée aussi *statistique lexicale*) : c'est une technique, par des logiciels appropriés, qui mesure la fréquence des mots dans un texte ou un ensemble de textes (corpus).

Onomasiologie : Étude sémantique consistant en une démarche qui part de l'idée, (du concept) pour en étudier les diverses expressions (mots) dans une langue. L'approche inverse est la sémasiologie.

Xénisme : Xénisme est réservé à l'emprunt qui correspond à une réalité étrangère (apartheid, toundra).

Références Bibliographiques

- BENAC, H. 2006. *Guide des idées littéraires* (Edition revue et augmentée par Brigitte Réauté et Michelle Laskar). Paris : Hachette. 558 pages.
- BENVENISTE, E. 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard. 368 pages.
- CHARAUDEAU, P. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette. 927 pages.
- DUQUAIRE, A. 2006. *Les Lumières*. Paris : Gallimard. 141 pages.
- GREVISSE, M. 1964. *Le bon usage*. 8e édition. Paris : Hatier. 1194 pages.
- GUELPA, P. 1997. *Introduction à l'analyse linguistique*. Paris : Armand Colin. 263 pages.
- LEHMANN, A. et MARTIN-BERTHET, F. 2005. *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Paris : Armand Colin. 214 pages.
- MARTIN, R. 1983. *Pour une logique du sens*. Paris : PUF. 208 pages.
- POTTIER, B. 1974. *Linguistique générale*. Paris : Klincksieck. 456 pages.
- PUTNAM, H. 1975. « Is semantics possible ? ». In *Mind, Language and reality*. Cambridge : University Press. 20 pages.
- RASTIER, F. 1987. *Sémantique interprétative*. Paris : PUF.
- RICHELET, A. 1690. *Dictionnaire de Richelet*. Paris : Jean-Baptiste Coignard. 1200 pages.
- ROCHE, M. 2014. « Le masculin est-il plus productif que le féminin ? », *Langue française*, n° 96. 19 pages.
- SAUSSURE, F. 1916. *Cours de linguistique générale*. Lausanne : Payot. 337 pages.
- SAUSSURE, F. 1916. *Écrits de linguistique générale*. Lausanne : Editions Payot. 600 pages.

Syllabus de lexicologie française.

Pr Willy NGENDAKUMANA

WINTHER, A. 1966. « Un seul point de morphosyntaxe : la formation des adjectifs substantivés en français », *L'Information grammaticale*, n° 68. pp. 42-46.